

ati | aca

African Trade Insurance Agency
Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique



*Une année prospère dans la
protection du commerce et
des investissements en
Afrique*

→ **Rapport Annuel et Etats Financiers**

2007

L'Agence a franchi de nouvelles frontières et établi, en 2007, de nouveaux records en termes de performances.

Notre Mandat

L'Agence a pour objet et buts de fournir, faciliter, d'encourager et plus généralement de développer la fourniture ou l'appui en assurance, y compris la co-assurance et la réassurance, les garanties et d'autres instruments financiers et services, à des fins d'échanges commerciaux, d'investissements et d'autres activités productives dans les Etats africains, en complément à ceux que peut offrir le secteur public ou privé, ou en coopération avec ces derniers.

Notre Vision

Transformer l'Afrique en une destination privilégiée pour le commerce et les investissements

Notre Mission

Sécuriser les échanges commerciaux et les investissements en Afrique

Exposition brute aux risques financiers en dollars américains

+203%

2007	60.754.582
2006	20.049.079

Revenus totaux en dollars américains

+37%

2007	3.180.061
2006	3.059.527

Revenus nets en dollars américains

+27%

Bénéfice de l'exercice 2007	126.276
Perte de l'exercice 2006	(57.729)

Nos Produits et Services

TYPES DE GARANTIE

La gamme actuelle des produits d'assurance que propose l'Agence comporte les catégories de risques ci-après :

- ī L'assurance des risques politiques pour les échanges commerciaux et les investissements (court, moyen et long terme)
- ī La couverture globale contre les risques de non-paiement par les débiteurs privés, parapublics et souverains
- ī L'assurance crédit à l'exportation pour des transactions internationales, régionales ainsi que l'assurance crédit pour les transactions commerciales domestiques
- ī La réalisation injustifiée des cautions
- ī La couverture des biens meubles

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'Agence a :

- **parachevé sa restructuration juridico - financière de l'Agence suite à l'amendement du traité portant création de l'Agence intervenu en juillet 2006, en convertissant ses fonds de souscription en capital social ordinaire.**
- **génééré des primes brutes de l'ordre de 1.065.473 dollars**
- **fourni des garanties sur les transactions commerciales et les projets d'investissements de plus de 271 millions de dollars et des polices d'assurance crédit à l'exportation de plus de 65 millions de dollars.**
- **payé 64.859 dollars en règlement de ses premières déclarations de sinistres**
- **ouvert à Kampala (Ouganda) sa première filiale dans les pays membres, établissant ainsi, pour la première fois, sa présence physique hors du Kenya**
- **signé le traité portant création de l'Agence avec la République du Soudan, ce qui constitue une première étape pour l'entrée de cette dernière dans l'Actionariat de l'Agence en qualité de membre à part entière.**

L'Agence a reçu la notation de crédibilité financière correspondant à 'A stable' qui lui a été attribuée par Standard & Poor's.

TABLE DES MATIERES

Page 4	- Conseil d'Administration
Page 5	- Faits Marquants de l'Exercice
Page 6	- Message du Président de l'Assemblée Générale
Page 8	- Message du Président du Conseil d'Administration
Page 10	- Présentation générale des activités de l'Agence par le Directeur Général

Informations sur l'Agence

Page 21	- Rapport du Conseil d'Administration
Page 22	- Déclaration de la Responsabilité des Administrateurs sur les Etats Financiers.
Page 23	- Rapport de l'Auditeur Indépendant aux Actionnaires de l'Agence sur le Compte Spécial
Page 25	- Rapport de l'Auditeur Indépendant aux Actionnaires sur les Comptes Fiduciaires de Garantie et les Comptes de Revenu
Page 29	- Rapport de l'Auditeur Indépendant aux Actionnaires sur les Etats Financiers

Etats Financiers

Page 30	- Compte de Résultat
Page 31	- Bilan
Page 32	- Variation des Capitaux Propres
Page 33	- Tableau des Flux de Trésorerie
Page 34	- Annotations relatives aux Etats Financiers

Conseil d'Administration



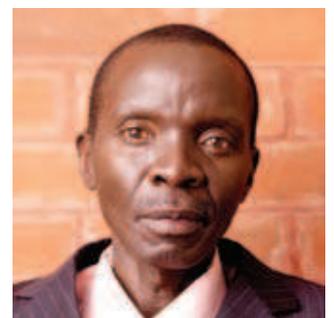
Astère Girukwigomba, 57 ans
Président du Conseil d'Administration
Ancien Ministre des Finances
Ancien Ministre du Commerce et
de l'Industrie - Burundi



Erastus J.O Mwencha EBS, 60 ans
Vice-président du Conseil d'Administration
Ex Secrétaire Général du COMESA et
Vice-président entrant de la
Commission de l'Union Africaine



David S.O Nalo CBS, 50 ans
Administrateur
Secrétaire Général du Ministère
chargé de la Communauté de
l'Afrique de l'Est - Kenya



Dr James S. Malungushi, 52 ans
Administrateur
Secrétaire Général du Ministère
des Finances - Zambie



Israel L. Kamuzora, 51 ans
Administrateur
Inspecteur Général des
Assurances - Tanzanie



Micheal Olupot - Tukei, 48 ans
Administrateur
Commissaire adjoint, Ministère
des Finances, de la Planification et
du Développement Economique -
Ouganda



Robert Bayigamba, 40 ans
Administrateur
Président de la Fédération des
Entreprises Privées - Rwanda

Administrateurs Suppléants

Gérard Niyibigira ~ Burundi

Gerard Van Brakel ~ Administrateur
suppléant pour la catégorie C

Isaac Awuondo ~ Kenya

Chris Kapanga ~ Malawi

François Ngarambe ~ Rwanda

Basil Saprapsen ~ Tanzanie

Irene Kego ~ Ouganda

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'AGENCE A FRANCHI DE NOUVELLES FRONTIÈRES

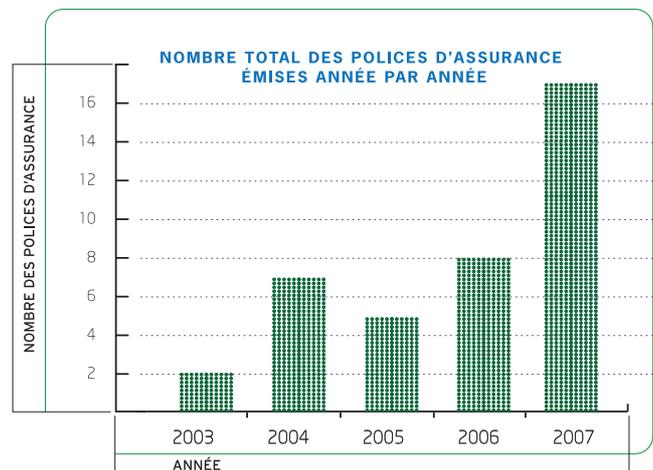
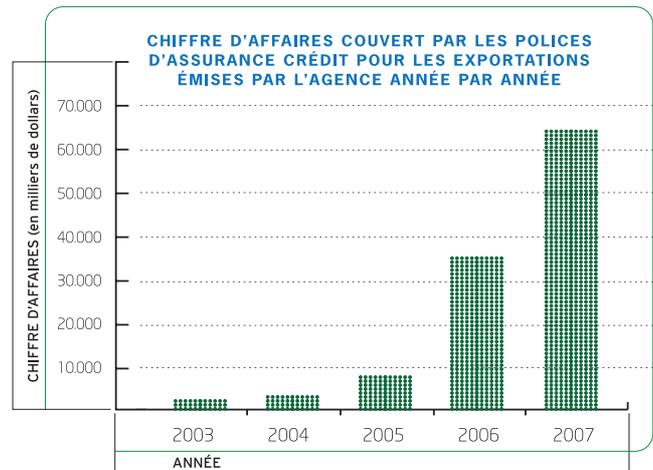
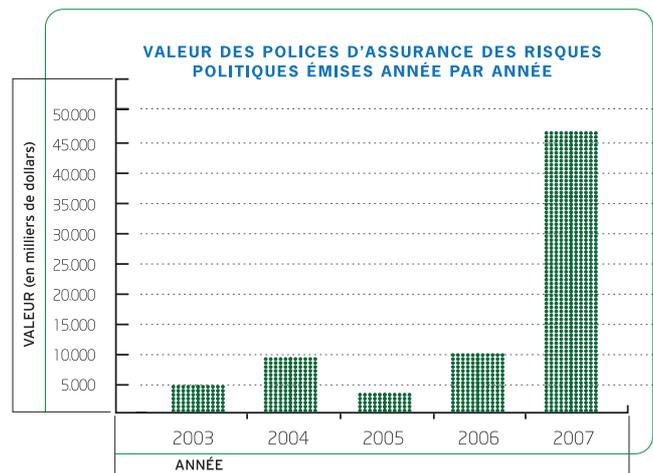
Dans presque tous ses domaines d'intervention, l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique a franchi de nouvelles frontières et a établi de nouveaux records en termes de performance en 2007. Ces nouvelles frontières incluent la réalisation d'un niveau jusque là inégalé de primes brutes, le règlement de ses premières déclarations de sinistres et la souscription d'un nombre record de 17 nouveaux contrats d'assurance et renouvellements de polices.

L'Agence a en outre émis ses premières polices couvrant des opérations au Malawi et en Ouganda, a ouvert son premier bureau extérieur hors du Kenya et a complété le processus permettant à la République du Soudan de signer le Traité de l'Agence.

De façon spécifique, l'Agence a :

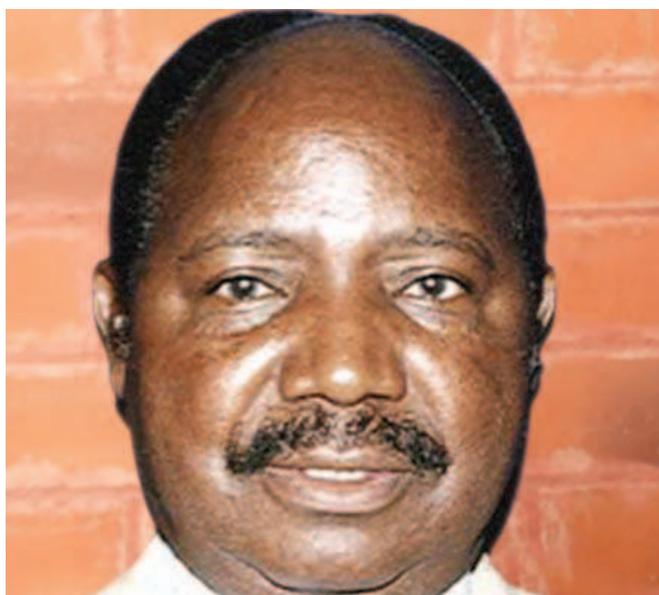
- achevé son programme de restructuration juridico-financière suite à l'amendement du Traité portant création de l'Agence en juillet 2006, en convertissant ses fonds de souscription en capital social ordinaire ;
- généré des primes brutes de l'ordre de 1.065.473 \$EU, dépassant ainsi son objectif pour l'année ;
- souscrit un nombre record de 17 polices et renouvellements, couvrant l'ensemble des secteurs de l'économie, de l'aviation à l'agriculture en passant par la construction et les télécommunications ;
- fourni une assurance relative à des investissements pour des transactions évaluées à plus de 271 millions \$EU et une assurance-crédit sur le chiffre d'affaires global en soutien aux exportations de plus de 65 millions \$EU ;
- payé ses premières déclarations de sinistres s'élevant à plus de 64.000 \$EU, prouvant ainsi la valeur d'une police l'Agence ;
- émis ses premières polices pour couvrir des transactions liées à des investissements tant au Malawi qu'en Ouganda ;
- conclu ses premiers arrangements de coassurance et de réassurance avec des compagnies d'assurance des États-Unis et des Bermudes ;
- ouvert son premier bureau extérieur de souscription à Kampala, en Ouganda, élargissant ainsi, pour la première fois, sa présence physique hors du Kenya ;
- convaincu la République du Soudan de signer le Traité portant création de l'Agence en, ce qui est le premier pas afin que cette dernière devienne un membre à part entière de l'Agence.

Dans presque tous les secteurs de ses activités, l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique a franchi de nouvelles frontières et établi, en 2007, et a enregistré de nouveaux records en terme de rentabilité.



MESSAGE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'année 2007 représente pour l'Agence l'une des étapes les plus importantes de son développement et de la réalisation de ses activités en sa qualité de société d'assurances crédit et investissement



HON. MUSTAFA MKULO | LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Je suis heureux de présenter aux membres le Rapport annuel de l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (ACA) exercice 2007.

L'année 2007 représente pour l'Agence l'une des étapes les plus importantes de son développement et de la réalisation de ses activités en sa qualité de société d'assurances crédit et investissement. Peu après la finalisation du processus de restructuration juridico-financière de l'Agence pour les sept des neuf Etats membres africains en décembre 2007, l'Assurance du Commerce en Afrique a reçu de Standard & Poor's une cote de crédit de A/Stable et une notation de solidité financière de l'assureur de A/Stable. Cette notation représente le fait le plus marquant de l'histoire de l'Agence depuis que l'Agence a été créée en 2001, ainsi qu'une étape majeure pour l'intégration régionale et la facilitation des échanges et de l'investissement en Afrique. Aussi bien la notation de l'Agence que l'achèvement du processus de restructuration commencé en 2005 sont des réalisations historiques dans le développement de l'Agence.

La restructuration du capital de l'Agence est significative car elle permet à l'Agence de répondre aux besoins du marché tout en élargissant l'éventail de ses activités et des produits qu'elle offre. Une base financière plus forte, associée à une gamme de produits correspondant aux demandes du marché, a positionné l'Agence comme une des principales institutions régionales d'assurance, apte à remplir son mandat fondamental.

Ce dernier est d'attirer des flux accrus d'investissements dans les Etats membres et, ce faisant, d'aider les opérateurs du secteur privé à élargir leurs marchés, de promouvoir le commerce et l'investissement régional et d'être compétitif à l'échelle internationale. La restructuration du capital a également augmenté la capacité de l'Agence à chercher aussi bien qu'à fournir des réassurances et des coassurances en provenance et au sein des acteurs du marché international.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (suite)

Cela renforce notre futur en tant qu'assureur par excellence des crédits et des investissements en Afrique.

C'est un événement historique que l'Agence ait dépassé son nouvel objectif en termes d'activités en 2007, constituant ainsi un socle solide pour les revenus de primes en 2008. C'est une manifestation combien claire de la force de l'Agence et de sa capacité à atténuer les risques réels et supposés dans les Etats membres africains. Cette réalisation arrive à un moment où l'Agence est engagée dans un processus de restructuration et d'élargissement de sa gamme de produits, et elle me conforte dans ma conviction que notre plan d'activités est ancré sur des bases solides. Cela renforce notre futur en tant qu'assureur par excellence des crédits et des investissements en Afrique.

La toile de fond de ces réalisations a été une expansion continue de l'économie mondiale, au moins jusqu'à la seconde moitié de l'année 2007, lorsque la crise des subprimes a sévèrement affecté la croissance économique dans les pays développés. Les Etats membres africains de l'Agence ont bénéficié des tendances positives de l'économie mondiale et ont également réussi à éviter l'impact négatif de la crise des subprimes. Nos Etats africains ont presque tous continué à connaître une croissance substantielle de leurs économies en 2007, fondée sur les réalisations significatives des cinq dernières années à cet égard. Les efforts en vue de la mise en place d'unions douanières ont de même permis de continuer à lever les obstacles à la croissance du commerce et de l'investissement au niveau régional, avec une croissance moyenne du PIB réel de 5,7 % en 2007, la plus forte en plus de trois décennies. Cette performance a été renforcée par des conditions macroéconomiques stables : une inflation décroissante, des taux de change stables, des taux d'intérêts en baisse et une part croissante du commerce mondial soutenue dans de nombreux cas par des prix élevés pour les produits de base. Cependant, des événements politiques récents ont jeté une ombre sur l'évolution de certaines de nos économies et renforcé l'importance de l'Agence comme une force capable de contrebalancer un tel processus. Il y a lieu d'espérer que ces événements ne sont que des incidents de parcours et que toutes nos économies retrouveront bientôt le chemin de la croissance suivi depuis ces quelques dernières années.

J'aimerais saisir cette occasion pour souhaiter une chaleureuse bienvenue à la République du Soudan en tant que notre 12^{ème} Etat membre africain, ayant signé le Traité de l'Agence au Sommet des chefs d'Etat du COMESA qui s'est tenu à Nairobi, au Kenya, en mai 2007. Je souhaiterais encourager le Soudan, ainsi que Djibouti et l'Erythrée, à compléter leur adhésion à l'Agence durant l'année 2008 afin que l'Agence puisse répondre à la forte demande relative à ses produits dans ces pays et soutenir la croissance continue de leurs économies.

Je voudrais également remercier tous nos Etats membres africains, nos actionnaires et nos partenaires pour leur soutien continu à l'Agence et les encourager à continuer de la promouvoir dans la région et à l'échelle internationale. Je suis heureux de vous annoncer que l'Agence a reçu des messages très forts et très encourageants de la part de partenaires internationaux, d'Etats, d'institutions financières, de sociétés privées et d'organismes de crédit à l'exportation qui envisagent d'adhérer à l'Agence et/ou sont disposés à fournir un soutien technique et financier pour aider l'Agence à satisfaire la demande croissante d'une couverture d'assurance des crédits et des investissements dans la région.

J'ai la ferme conviction que l'Agence continuera à jouer un rôle de premier plan dans la promotion des activités de commerce et d'investissement dans ses Etats membres africains et dans l'ensemble de la région africaine, de façon à s'assurer qu'ils deviennent des destinations de choix pour le commerce et les investissements. À mesure que la confiance des investisseurs augmentera et que les hommes d'affaires exploreront de nouvelles opportunités en Afrique, je n'ai pas de doute que l'Agence constituera un point de référence central pour les investisseurs. Je souhaite à l'Agence plein succès pour l'année qui s'annonce.



Le Président de l'Assemblée générale
[Honorable Mustafa Mkulo](#)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



M. ASTÈRE GIRUKWOMBA | LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Je suis heureux de vous informer qu'en dépit du retard enregistré dans l'achèvement de la restructuration juridico-financière, l'Agence a dépassé cette année son objectif en termes de primes brutes, réalisant un chiffre de plus de 1.000.000 \$EU pour l'exercice 2007 pour la première fois de son histoire.

L'Agence a maintenant souscrit des polices dans sept de ses neuf Etats membres, les exceptions étant Madagascar et le Rwanda. En 2007, l'Agence a émis ses premières polices au Malawi et en Ouganda.

La performance de l'Agence au cours de l'exercice 2007 a été couronnée de succès sous plusieurs aspects essentiels.

Je suis heureux de vous informer qu'en dépit du retard enregistré dans l'achèvement de la restructuration juridico-financière, l'Agence a dépassé cette année son objectif en termes de primes brutes, réalisant un chiffre de presque 1.000.000 \$EU pour l'exercice 2007. Avec l'achèvement substantiel de la restructuration juridico-financière, le capital libéré de l'Agence est maintenant de 79 millions \$EU, plus un capital éventuel engagé additionnel de 60 millions \$EU, suite à l'achèvement de la restructuration du capital par le Malawi, l'Ouganda et le Rwanda après la fin de l'exercice. Nous sommes fiers qu'en raison de notre forte capitalisation, Standard & Poor's a attribué à l'Agence une notation très positive, laquelle rehaussera considérablement notre profil sur le marché d'assurance du crédit et de l'investissement.

Parallèlement à la croissance des primes brutes, les expositions brute et nette de l'Agence ont augmenté respectivement jusqu'à 60,8 millions \$EU et 36,6 millions \$EU. Cette performance positive a été le résultat de la souscription d'un chiffre record de 17 contrats d'assurance et renouvellements de polices. Cette tendance est très encourageante car elle prouve que la demande pour nos produits traditionnels s'accroît au moment même où nous sommes en train d'élargir nos offres de produits en vue d'être à la hauteur de celles proposées par d'autres assureurs des risques de crédits et d'investissements.

L'Agence a maintenant souscrit des polices dans sept de ses neuf Etats membres, les exceptions étant Madagascar et le Rwanda. En 2007, l'Agence a émis ses premières polices au Malawi et en Ouganda.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite)

Les discussions se trouvent à un stade relativement avancé avec des clients potentiels ayant des intérêts commerciaux au Rwanda tandis que dans le cas de Madagascar, l'Agence examine actuellement avec la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement, la possibilité d'accroître le capital social de ce pays dans l'Agence, la capacité de l'Agence à assumer des risques sur l'île étant limitée. Des discussions similaires sont en cours pour la République démocratique du Congo (RDC), où l'Agence fait face à une demande croissante pour ses produits. Afin de répondre à cette demande, la RDC devra accroître sa participation au capital social, ce qui est prévu pour l'année 2008. L'Agence s'attend à souscrire des transactions dans tous ses États membres africains avant la fin de l'exercice 2008.

L'Agence continue de diversifier son portefeuille dans un plus grand nombre de secteurs économiques de ses États membres africains. En 2007, l'Agence a émis des polices pour soutenir le secteur manufacturier, y compris le textile et les produits chimiques, le tourisme, ainsi que des secteurs sociaux comme l'éducation, en plus de ses domaines d'intervention traditionnels tels que l'agriculture, la pêche, l'horticulture, le logement, l'exploitation minière et les télécommunications. Ces réalisations révèlent l'ampleur et l'impact croissant de notre contribution au développement économique et social de nos États membres africains.

En reconnaissance de l'importance d'une bonne gouvernance d'entreprise et à la lumière de la restructuration juridico-financière, l'Agence a consolidé ses systèmes de gouvernance d'entreprise et ses procédures internes. Avec l'aide de ses auditeurs externes, elle a entrepris une revue approfondie des principes de gouvernance en vue de renforcer les meilleures pratiques et de faire respecter les procédures et règlements du Conseil. Comme l'Agence s'apprête à souscrire des

Avec l'aide de ses auditeurs externes, elle a entrepris une revue approfondie des principes de gouvernance en vue de renforcer les meilleures pratiques et de faire respecter les procédures et règlements du Conseil.

volumes d'affaires plus élevés suite à l'augmentation de ses moyens financiers et à l'attribution d'une notation positive 'A' avec perspective stable par S&P, laquelle va sans doute accroître les opportunités d'affaires, ce processus aidera le Conseil d'administration et la direction à gérer judicieusement les aspects relatifs à la gouvernance qui accompagnent ce mouvement.

On se rappellera que l'Agence est une institution panafricaine et que tout membre de l'Union africaine est habilité à adhérer de façon à bénéficier de nos produits et de nos services. Le défi est donc pour nous de répondre aux attentes du marché et de l'Union africaine afin d'orienter activement la transformation de l'Agence en un assureur régional de crédits et d'investissements pleinement reconnu, avec les meilleures pratiques en termes de normes dans ce secteur, comparables à celles d'autres institutions financières internationales.

Je voudrais enfin remercier l'Assemblée générale pour son soutien sans faille apporté au Conseil, à la direction et au personnel de l'Agence en 2007. Je ne doute point que nous pouvons continuer à compter sur ce soutien face aux défis qui nous attendent dans les années à venir.



Le Président du Conseil d'administration
Astère Girukwigomba

LETTRE DE LA DIRECTION AUX ACTIONNAIRES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS: L'AGENCE ATTEINT L'ÂGE DE LA MATURITÉ



M. PETER M. JONES | DIRECTEUR GÉNÉRAL

Elle a émis ses premières polices couvrant des investissements dans la République du Malawi et la République d'Ouganda, ouvert son premier bureau extérieur de souscription à Kampala, en Ouganda et ajouté la République du Soudan au nombre croissant de ses Etats membres africains.

Le résultat global était un profit satisfaisant de 126.276 \$EU, en comparaison d'une perte de 57.729 \$EU en 2006.

Tel que l'a mentionné le Président de l'Assemblée générale, l'année 2007 a marqué une étape historique dans le développement et le fonctionnement de l'Agence en tant qu'assureur de crédits et d'investissements.

Nous sommes enchantés qu'à l'heure de mise sous presse du présent rapport annuel, l'Agence s'est vue attribuer par Standard & Poor's la notation 'A' long terme pour la cote de crédit et la solidité financière de l'assureur, avec perspective stable. Cette notation très favorable est un reflet de l'adéquation financière de l'Agence, considérée extrêmement forte au 31 décembre 2007, avec des fonds propres équivalant à plus de 90% des engagements bruts en termes de risques couverts. Nous nous attendons à ce que cette notation entraîne une forte augmentation des affaires à court terme, étant donné que les investisseurs, les institutions financières ainsi que les autres clients potentiels auront maintenant une base concrète pour prendre des décisions appropriées d'investissement et de tarification et déterminer les limites de placement et de contrepartie en rapport avec l'Agence. Le processus de restructuration juridico-financière de l'Agence, qui a débuté en 2005, a été substantiellement complété durant l'année et au premier trimestre de 2008 en ce qui concerne 7 des 9 Etats membres africains. Au moment de la rédaction de ce rapport, l'Agence dispose désormais d'un capital libéré de 79 millions \$EU, ce qui, avec une somme additionnelle d'environ 60 millions \$EU de capital éventuel engagé, permet à l'Agence de couvrir presque 2 milliards \$EU de risques bruts --cinq fois plus que ce qui aurait été possible aux termes de la précédente structure de capital pour les souscriptions.

Malgré les défis de l'environnement opérationnel, liés en partie à l'achèvement en cours de sa restructuration juridico-financière, l'Agence a réalisé en fin de compte une bonne performance en 2007. En termes de risques bruts, elle a enregistré une augmentation substantielle des activités souscrites, confirmant sa crédibilité en tant que facilitateur efficace du commerce et des investissements au sein des Etats membres africains et acteur capable de répartir efficacement les risques à travers l'usage de réassurances et de coassurances.

Au cours de l'année, l'Agence a conclu son premier contrat de réassurance facultative avec Sovereign Risk Insurance Ltd des Bermudes et son premier arrangement de coassurance avec Zurich Emerging Markets Services des Etats-Unis d'Amérique, ce qui lui a permis de couvrir un portefeuille d'investissements dans un Etat non membre, à savoir le Ghana.

PRESENTATION GENERALE: L'AGENCE ATTEINT L'AGE DE LA MATURETE

Elle a émis ses premières polices couvrant des investissements dans la République du Malawi et la République d'Ouganda, ouvert son premier bureau extérieur de souscription à Kampala, en Ouganda et ajouté la République du Soudan au nombre croissant de ses États membres africains.

L'Agence a également payé ses premières déclarations de sinistres pour un montant de 64.000 \$EU, démontrant aux exportateurs concernés la valeur d'une police de l'ACA et protégeant leur bilan et leurs employés de l'impact financier négatif qu'une perte de cette nature aurait autrement occasionné.

Forts des réalisations et de l'expérience collective de ces sept dernières années, nous n'avons aucun doute que l'Agence a atteint l'âge de la maturité et qu'elle peut désormais se mesurer à ses pairs et à ses concurrents non seulement en Afrique, mais dans le monde entier.

Un nouveau tournant pour les souscriptions

Au cours de l'année fiscale 2007, l'Agence a généré des primes émises brutes de 1.065.473 \$EU, dépassant son plan d'activités pour la première fois depuis sa création, avec une augmentation de 240 % par rapport au résultat comparable pour 2006 (445.258 \$EU). Cependant, les primes acquises nettes révèlent une baisse de 42 % jusqu'à 213.706 \$EU étant donné que la plupart des polices de 2007 ont été souscrites pendant le dernier trimestre de l'année. Toutefois, le bénéfice

financier résultant de ces nouvelles polices sera reflété dans l'exercice 2008 et au delà, établissant ainsi une base opérationnelle solide à partir de laquelle l'Agence continuera à grandir et réalisera son plan d'activités 2008 - 2010.

La réduction des primes acquises nettes a été compensée par des augmentations des recettes de commissions, de revenus sur les investissements (en raison de taux d'intérêts moyens légèrement supérieurs en 2007), d'autres recettes de fonctionnement et d'une diminution des dépenses administratives résultant d'un contrôle strict des coûts par la direction.

Le résultat global était un profit satisfaisant de 126.276 \$EU, en comparaison d'une perte de 57.729 \$EU en 2006.

L'exposition brute a augmenté de plus de 200 %, jusqu'à 60.8 millions \$EU, en comparaison de l'année précédente, avec une augmentation de l'exposition nette de presque 140 %, à 36.6 millions \$EU, comme conséquence de l'augmentation substantielle du montant et du nombre des nouvelles polices émises au cours de l'année. L'Agence a conclu un nombre record de 17 nouveaux contrats d'assurance et renouvellements de polices, y compris deux polices contre le sabotage et le terrorisme pour lesquelles l'Agence agit comme un agent de placement pour des souscripteurs du Lloyd's de Londres, en comparaison de 12 polices en 2006.



HighChem Industrials Africa Ltd (HCIA) (Kenya)

Une police d'assurance-crédit a été émise au profit de HighChem Industrials Africa Ltd (HCIA) de Nairobi, au Kenya, pour couvrir le non paiement par leurs acheteurs d'Afrique du Sud, du Kenya, du Mozambique, d'Ouganda et de Tanzanie. La société approvisionne toute la région d'Afrique orientale avec de nombreux produits et agit également comme distributeur pour un certain nombre de compagnies internationales, y compris Sasol, BASF, Goldschmidt, Sudchemie et Performance Chemicals.



IDC, Afrique du Sud – Hôtel Hilton de Kampala, en Ouganda

L'Agence et Sovereign Risk Insurance Ltd des Bermudes ont émis une police d'assurance du risque politique pour soutenir un prêt de 20,75 millions \$EU consenti par Industrial Development Corporation (IDC) d'Afrique du Sud afin de financer l'achèvement de l'hôtel Hilton de Kampala, en Ouganda. La police de l'Agence de l'ordre de 25 millions \$EU a été soutenue par l'assurance facultative de 17,5 millions \$EU de Sovereign, ce qui a permis à l'Agence d'offrir la couverture complète. Le coût de la construction de l'hôtel est estimé à 75,5 millions \$EU, dont 34 millions \$EU doivent être fournis par les institutions parrainant le projet.

En termes de valeur globale des transactions couvertes par l'Agence, elle a dépassé 271 millions \$EU, soit presque le triple de la valeur globale de 2006 (93 millions \$EU).

L'Agence a élargi son champ d'action de façon à soutenir les compagnies exportant tant dans la région qu'à l'échelle internationale et elle a augmenté son activité pour les crédits à l'exportation de 40 % en termes d'exposition brute et de 25 % en termes d'exportateurs bénéficiant de cette couverture importante. L'assurance-crédit à l'exportation est un produit à forte valeur ajoutée, qui permet à l'exportateur de remonter la chaîne de valeur en vendant directement à l'utilisateur final plutôt qu'en passant par des grossistes et des salles de ventes, tout en réduisant ses coûts de financement en utilisant la police de l'ACA comme garantie pour ses prêts bancaires --assurément une formule où toutes les parties trouvent leur compte.

L'Agence a réalisé ces résultats impressionnants malgré l'impact négatif exercé sur son activité commerciale par le retard dans l'achèvement de sa restructuration juridico-financière, qui est depuis lors en grande partie menée à son terme comme on l'a noté précédemment. Le retard a empêché l'Agence d'être en mesure de souscrire et d'émettre des polices d'assurance-crédit pour son propre compte, autres que les activités de crédit à l'exportation qui ont bénéficié du

fort soutien du réassureur du traité de l'ACA, Atradius Re. Compte tenu de la nouvelle relance des activités souscrites en 2007, l'Agence a supporté presque 500 millions \$EU en investissements et en transactions commerciales depuis qu'elle a émis sa première police en 2003, dont 109 millions \$EU visaient à soutenir les exportations d'Etats membres africains et 112 millions \$EU étaient destinés à la seule couverture du terrorisme et du sabotage, que l'Agence a contractée auprès de divers souscripteurs du Lloyd's de Londres.

Au cours de l'exercice 2007, l'Agence a souscrit ses premières polices au Malawi et en Ouganda. La police malawite a permis de soutenir le secteur éducatif. Quant à la police ougandaise, elle a apporté un soutien au secteur hôtelier, devenant la couverture la plus importante émise par l'Agence à ce jour (25 millions \$EU). Cette transaction a été rendue possible grâce au soutien de Sovereign Risk Insurance Limited des Bermudes, qui a fourni à l'Agence un soutien de réassurance facultative.

En outre, l'Agence a été capable de fournir à un investisseur une couverture valable pour plusieurs pays, incluant un futur membre potentiel de l'ACA, à savoir le Ghana. Cette opération a été concrétisée grâce à une coassurance soutenue par Zurich Emerging Markets des Etats-Unis

...à mesure que s'accroissent la capacité et la gamme de produits

Tel que noté précédemment, l'Agence peut désormais supporter presque 2 milliards \$EU en exposition brute, suite à l'achèvement substantiel de sa restructuration juridico-financière. Ce chiffre augmentera avec le temps, à mesure que les augmentations de capital proposées pour la République démocratique du Congo et Madagascar deviendront effectives, que des membres existants et nouveaux, comme l'Erythrée, Djibouti et le Soudan compléteront leur adhésion à l'ACA et souscriront à leur part du capital social.

L'offre de produits de l'Agence s'est également élargie à la faveur de la restructuration juridico-financière, et elle inclut désormais la couverture du non paiement par des débiteurs tant privés que souverains.

Indemnisations

Nous sommes heureux de signaler que l'Agence a payé ses trois premières indemnités en 2007. L'une d'entre elles a été versée pour non paiement en raison de l'insolvabilité d'un acheteur européen, pour un montant de 22.500 \$EU, tandis que les deux autres ont été versées pour une défaillance d'acheteurs européens, avec des indemnités de 23.464 euros et de 10.917 \$EU respectivement.

Ces indemnités ont toutes été versées à des exportateurs se trouvant dans des Etats membres africains de l'ACA, lesquels auraient dû autrement absorber ces pertes, ce qui aurait exercé un impact négatif sur leur rentabilité. Il s'agit là d'un excellent exemple de la façon dont les produits de l'Agence protègent les exportateurs locaux contre des pertes en dehors de leur contrôle.

Gestion des risques et gouvernance d'entreprise

Afin de garantir que l'Agence gère avec efficacité et prudence ses portefeuilles d'assurance, de réassurance et d'investissement, un certain nombre de politiques et de procédures relatives à la gestion des risques et à la gouvernance d'entreprise ont été approuvées par le Conseil d'administration et mises en oeuvre au cours des deux dernières années. Y figurent les polices de l'Agence en matière d'investissements, les limites des contreparties pour la réassurance et les limites de risques liés aux souscriptions qui ont été approuvées et mises en place en 2006. En 2007, un nouveau manuel d'opérations et une nouvelle formulation de la police d'assurance ont été approuvés par le Conseil. Cette formulation a été élaborée conjointement avec un important cabinet d'avocats de Londres spécialisé en assurance, et elle représente les meilleures pratiques du marché.

En outre, l'Agence a conclu des accords avec la COFACE (France), la CGIC (Afrique du Sud) et SinoRating (Chine)

afin d'obtenir des informations relatives à la notation des contreparties à travers le monde, notamment en Afrique. Ces relations s'ajoutent aux accords existants avec la centrale de risque d'Atradius (Pays-Bas) et la Credit Bureau of Africa (Kenya).

Par ailleurs, vers la fin de l'année 2007, avec l'aide des auditeurs externes de l'Agence, le Conseil et le Directeur général ont entrepris une revue au plus haut niveau des normes de la gouvernance d'entreprise de l'Agence. Cette tâche a été initiée en vue d'identifier les points forts de l'Agence et ceux qui avaient besoin d'être améliorés ou renforcés. Le principal objectif était de s'assurer que l'Agence fonctionne conformément aux meilleures pratiques du marché, de veiller au respect des procédures et des règlements du Conseil et de les consolider. Les domaines qui ont été identifiés comme nécessitant une amélioration feront l'objet de mesures correctives au cours de l'année 2008.

Pour cet exercice 2008, l'Agence est en train d'élaborer un système de gestion des risques d'entreprise adapté à ses besoins, lequel reflétera les meilleures pratiques du marché pour une organisation de cette taille et de cette nature.

Réassurance

L'Agence a négocié un nouveau traité de réassurance avec Atradius Reinsurance Limited (Irlande) pour soutenir son activité de crédit domestique et de crédit à l'exportation à court terme, qui a été renouvelé pour 2008. Ce traité a remplacé un traité de réassurance similaire qui avait été mis en place avec le groupe Atradius Credit Insurance pendant un certain nombre d'années. Atradius Reinsurance Limited est actuellement un membre moral de l'ACA.

En outre, au cours de l'année, l'ACA a obtenu une réassurance facultative de Sovereign Risk Insurance Limited (Bermudes) et a conclu un accord en vertu duquel African Reinsurance Corporation fournira un soutien de réassurance facultative pour des projets d'assurance liés à des investissements au sein des Etats membres africains de l'ACA.

Bureaux extérieurs

La stratégie d'expansion de l'ACA a toujours eu pour objectif prioritaire d'assurer un soutien total et un accès facile au large éventail de produits et de services d'assurance du commerce et des investissements de l'Agence au sein de ses Etats membres africains. Afin d'atteindre cet objectif, l'Agence s'est lancée dans un programme d'ouverture de bureaux extérieurs de souscription. Le premier bureau de ce type a été ouvert le 1er décembre 2007 à Kampala, en Ouganda, avec le soutien financier de l'Unité de financement du secteur privé du Groupe de la Banque mondiale.



Autorité en charge des aéroports du Kenya (Kenya)

Au cours de l'année, l'Agence a émis au profit de l'Autorité en charge des aéroports du Kenya une police contre le terrorisme, le sabotage, les émeutes, les grèves, la désobéissance civile et les dommages causés par des actes de malveillance. Cette couverture, qui a été émise conjointement avec une compagnie d'assurance locale et le Lloyd's de Londres, s'applique à toutes les facilités prises en charge par l'Autorité, y compris l'aéroport international Jomo Kenyatta, le plus grand d'Afrique orientale et centrale. La police, d'une valeur totale de 215 millions \$EU, a été spécialement conçue de façon à minimiser le coût de l'acquisition.

Au cours de l'année 2008, des bureaux extérieurs seront ouverts à Dar-es-Salaam, en Tanzanie, de nouveau avec le soutien financier de la même unité du Groupe de la Banque mondiale, et à Lusaka, en Zambie, avec le soutien financier de la Commission européenne et de l'USAID. Par la suite, il est prévu d'ouvrir des bureaux extérieurs en RDC et au Rwanda, ainsi que dans d'autres Etats membres africains, sous l'impulsion de la demande pour les produits d'assurance et les objectifs de développement de l'Agence, étant entendu que les bureaux se justifient financièrement à long terme.

Activités en direction des membres

République du Soudan

Son Excellence Salva Kiir Mayerdit, premier vice-président de la République du Soudan, a signé le Traité de l'ACA au nom de son pays le 23 mai 2007 lors de l'ouverture du Sommet des chefs d'Etat du COMESA qui s'est tenu à Nairobi, au Kenya. La République du Soudan est actuellement engagée dans le processus de ratification du Traité de l'ACA, après quoi elle

souscrira au capital qui lui est alloué et deviendra un membre de plein droit de l'Agence.

République de Djibouti

La République de Djibouti avait précédemment signé le Traité de l'ACA, mais elle doit encore remplir les conditions restantes pour avoir droit à une adhésion pleine et entière. Cependant, elle a indiqué qu'elle avait demandé à son parlement de ratifier le Traité de l'ACA.

République d'Erythrée

La République d'Erythrée avait précédemment signé le Traité de l'ACA, mais elle doit encore remplir les conditions restantes pour avoir droit à une adhésion pleine et entière.



Shelter Afrique (Kenya) - IMMO SERKAS (RDC)

Une autre police d'assurance couvrant un risque politique a été émise au profit de Shelter Afrique du Kenya pour couvrir son crédit de 800 000 \$EU destiné à un projet immobilier en République démocratique du Congo (RDC). Il est prévu que ce projet de logement résidentiel dans la zone de Gombe à Kinshasa, la capitale congolaise, coûte 1,6 million \$EU, dont la moitié doit être fournie par la Société immobilière Serge Kasanda Lusamba (IMMO SERKAS), un investisseur privé congolais qui était aussi le bénéficiaire du crédit de Shelter Afrique. L'objectif principal du projet est de répondre à la demande actuelle d'appartements à Kinshasa.

En outre, un certain nombre d'autres Etats africains ont exprimé leur intérêt à adhérer à l'Agence. Ces pays incluent l'Egypte, le Ghana, le Libéria (qui a déjà formulé une demande d'adhésion, celle-ci ayant été acceptée par l'Assemblée générale annuelle) et les Seychelles. La direction a de même engagé des discussions en vue d'adhésion avec Maurice, la Mauritanie, le Mozambique et le Zimbabwe. Les autres pays ciblés à cet effet dans un futur proche incluent l'Angola, la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, le Nigeria et le Sénégal.

Partenariats pour le progrès

Afrique

L'ACA travaille en étroite collaboration avec African Export Import Bank sur un certain nombre de projets conjoints, et elle a commencé à lui présenter de nouvelles opportunités d'affaires.

La société African Reinsurance Corporation a accepté de fournir à l'Agence une réassurance facultative et l'ACA travaille actuellement sur le premier projet qui doit être

couvert aux termes de cette facilité.

L'ACA et la National Agency for Insurance and Finance of Exports (NAIFE) du Soudan ont entamé des discussions techniques sur les modalités d'amélioration de la coopération entre les deux institutions en anticipation de la pleine adhésion de la République du Soudan à l'Agence.

Quant au Fonds de solidarité africain et à l'Agence, ils ont convenu de coopérer sur des projets pertinents dans les pays membres des deux institutions, de partager la formation et de se fournir mutuellement une assistance technique.

Europe

L'Agence continue de travailler étroitement avec divers syndicats de souscription du Lloyd's de Londres afin de s'assurer de la disponibilité de la coassurance et de la réassurance, ainsi que d'un accès continu aux capacités relatives au terrorisme et au sabotage.

En outre, le nouveau programme de courtage de l'Agence a commencé à porter ses fruits, un certain nombre de transactions lui ayant été soumises par ce canal. Une de ces transactions est la construction du nouvel hôtel Hilton de Kampala, qui a été soumise à l'Agence par un courtier du Lloyd's, la FirstCity Partnership Limited.

Le Groupe AFD, l'agence française de développement bilatéral, a récemment établi des contacts avec l'ACA pour déterminer la façon dont lui-même et Proparco pourraient soutenir et améliorer les opérations de l'Agence.

Des discussions similaires ont été entamées avec KfW et DEG (Allemagne), ONDD (Belgique), COFACE (France), SACE (Italie) et FMO (Pays-Bas).

De façon significative, la Commission européenne a confirmé de nouveau son soutien à l'Agence en fournissant des fonds pour le nouveau bureau extérieur à Lusaka, en Zambie, en partenariat égal avec l'USAID. La Commission a soutenu l'ACA dès le départ, lui fournissant une assistance technique et financière dans les premières années de sa genèse.

Amérique du Nord

L'Agence et ses Etats membres africains continuent de bénéficier d'un fort soutien de l'Association internationale de développement, un membre du Groupe de la Banque mondiale, notamment sous forme de fourniture d'un soutien financier de la part de son département de financement du secteur privé pour l'Afrique dans le cadre de l'ouverture du premier bureau extérieur de souscription de l'ACA à Kampala, en Ouganda.

Cette collaboration inclut en outre un soutien technique continu de First Initiative, des départements de l'intégration régionale et du secteur privé de la banque, de diverses interventions du secteur privé et des projets conjoints potentiels avec l'Agence multilatérale de garantie des investissements avec laquelle l'ACA a signé un protocole d'accord en 2003.

Tel que noté précédemment, l'Agence bénéficiera pour la première fois d'une subvention de l'USAID, qui fournira la moitié du financement extérieur en partenariat égal avec la Commission européenne pour soutenir la mise en place du bureau extérieur à Lusaka, en Zambie.

L'ACA a de même établi un bon nombre de partenariats féconds : avec la Sovereign Risk Insurance Ltd (Bermudes), qui a fourni à l'Agence la réassurance facultative pour le projet Hilton à Kampala, en Ouganda ; Zurich Emerging

Markets (Etats-Unis) pour un projet de télécommunications impliquant plusieurs pays et qui a permis à l'Agence d'assurer la couverture pour l'investissement au Ghana ; et Export Development Canada (Canada) avec lequel l'Agence espère conclure un projet conjoint en 2008. En outre, des discussions portant sur une coopération conjointe ont eu lieu avec Overseas Private Investment Corporation (Etats-Unis) et USEXIM.

Moyen-Orient

Dans cette région, l'Agence développe actuellement des partenariats avec diverses organisations. Parmi celles-ci, se trouvent la Société islamique pour l'assurance des crédits d'investissement et d'exportation, le Programme saoudien pour les exportations et la Société interarabe de garantie des investissements basée dans la ville de Koweït.

Asie-Pacifique

L'Agence a travaillé étroitement avec la société Export Finance and Insurance Corporation de façon à lui fournir une réassurance facultative pour un projet majeur d'exploitation minière en Zambie, une transaction qui a été conclue en janvier 2008.

Le Club de Prague

En novembre 2007, l'Agence a organisé en Afrique la première réunion du Club de Prague. Le Président du Conseil d'Administration a prononcé, lors de la session d'ouverture, le discours d'orientation générale à l'intention de l'ensemble des délégués. Le Club de Prague a démarré ses activités en 1993 et compte 30 membres. C'est un réseau d'échange d'informations entre les nouvelles compagnies d'assurance-crédit pour les exportations et les investissements et celles opérant depuis des années dans ce secteur.

Activités de l'Agence dans les pays membres

Depuis 2007, l'Agence joue un rôle appréciable dans le développement économique de ses Etats Membres, en garantissant des projets dans les secteurs clés de ces pays. Les activités entreprises par l'Agence dans chacun des pays africains membres se résument comme suit:

1. Burundi

Le Burundi, d'une manière générale, est historiquement l'un des plus gros bénéficiaires du produit de l'assurance investissement de l'Agence qui a déjà émis pour ce pays quatre (4) polices d'assurance investissement d'une valeur globale de 21,6 millions de Dollars . Les secteurs manufacturiers, des télécommunications et du développement de l'habitat ont été les bénéficiaires de cette garantie.



Master Supplies Ltd (Maurice) – Ministère de l'Education (Malawi)

Dans un effort visant à soutenir la politique éclairée du gouvernement de Malawi concernant des élèves souffrant d'handicaps, l'Agence a émis une police d'assurance spéciale au profit de Master Supplies Ltd de Maurice. Cette police couvre deux sortes de risques : (1) le non paiement par Office Mart, un fournisseur malawite agissant comme intermédiaire, qui pouvait résulter directement et en totalité du non paiement par le gouvernement du Malawi à travers le ministère de l'Education et (2) le risque d'inconvertibilité de la monnaie ou de non transfert des recettes des ventes en monnaie locale du ministère de l'Education aux termes du contrat de fourniture.

2. République Démocratique du Congo (RDC)

L'Agence a émis deux polices d'assurance pour la couverture du risque politique dans le secteur de l'habitat d'une valeur globale de 8,2 millions de dollars, et d'une police d'assurance de 4 millions de dollars pour la couverture du risque brut. Les 3 polices ont nécessité la fourniture d'une assurance contre le risque politique en faveur d'une institution financière régionale qui assure le financement de ces chantiers de construction. L'Agence a par ailleurs émis une troisième police d'assurance crédit pour la couverture d'un investissement d'une valeur de 19 millions de dollars dans le secteur de l'informatique, qui regroupe 3 pays membres au nombre desquels la République Démocratique du Congo et un Etat non membre. La portion de l'investissement assumée par la République Démocratique du Congo est de 5 millions de dollars.

3. Kenya

Une police d'assurance multipays contre les risques politiques a été émise aux fins de couvrir une opération d'extension du réseau de téléphonie mobile d'une compagnie de télécommunications basée en Afrique du Sud. L'extension

du réseau est prévue dans trois (3) Etats membres et dans un Etat non membre. La valeur locale de la transaction est de 11 millions de dollars. La portion kenyane de l'emprunt assuré est de 5,8 millions de dollars. Par ailleurs, six (6) polices d'assurance-crédit, au nombre desquelles figurent des renouvellements d'anciennes polices déjà souscrites ont été émises au Kenya avec un chiffre d'affaires annuel global en dépassement de 30 millions de dollars. L'essentiel de ces polices ont été émises pour les exportateurs du secteur horticole qui est un important volet de l'économie du Kenya et l'une des principales sources de devises fortes de ce pays. Ce secteur d'activité dont la main d'œuvre directe englobe 2,5 millions de kenyans a rapporté à l'économie nationale plus de 40 milliards de dollars au courant de l'exercice 2006. L'Agence a également placé auprès des souscripteurs de la Lloyd's de Londres deux polices d'assurance terrorisme et sabotage censées couvrir, d'une part, les trois (3) aéroports internationaux du pays, plus les aéroports locaux et les pistes d'atterrissage à travers le Kenya, tandis que les autres couvraient les stations de télécommunication du Kenya d'autre part. La valeur globale de ces polices d'assurance est de 97 millions de dollars.

4. Madagascar

Comme nous l'avons précédemment souligné, l'Agence n'a pas encore émis de police à Madagascar. Ceci procède avant tout du caractère limité du capital de souscription disponible pour la couverture des risques (1 million de dollars). L'achèvement imminent de l'opération de restructuration juridico-financière pour Madagascar permettra désormais de garantir un ou deux projets, sous réserve d'une augmentation des ressources financières disponibles.

5. Malawi

L'Agence a émis sa première police d'assurance investissement au Malawi pour la fourniture d'équipements scolaires et des supports pédagogiques au Ministère de l'Education Nationale. La valeur nominale de cette police était de 225.000 dollars.

6. Rwanda

Même si l'Agence n'a pas émis de police au Rwanda au courant de l'exercice 2007, elle est néanmoins parvenue à constituer un portefeuille solide de projets qui, pour certains, aboutiront en 2008. Les secteurs potentiels qui seront soutenus suivant les demandes de garantie reçues, englobent les exportations de fleurs, la fourniture de serres, l'irrigation et les machines destinées à contenir les écoulements d'eau, et d'importants investissements dans l'industrie touristique.

7. Tanzanie

L'Agence a renouvelé une police assurance investissement garantissant l'approvisionnement en huile de palme d'une valeur nominale de 17,5 millions de dollars.

Par ailleurs, deux polices d'assurance-crédit ont été émises en Tanzanie, en couverture d'un chiffre d'affaires annuel de 11,5 millions de dollars. Les entreprises ayant bénéficié

de ces garanties opèrent dans les secteurs du textile et de l'horticulture dont les contributions au Produit National Brut de la Tanzanie sont parmi les plus importantes. L'une des deux polices a également servi à couvrir des ventes locales à crédit à l'intérieur du territoire tanzanien.

8. Ouganda

L'Agence a émis sa première police d'assurance investissement en Ouganda en faveur de la banque dénommée Corporation pour le Développement Industriel d'Afrique du Sud (IDC) aux fins de couvrir un crédit commercial destiné au financement de la construction d'un hôtel 5 étoiles à Kampala dont la gestion sera confiée au Groupe Hilton Hotels. La valeur totale du projet est de l'ordre de 75,5 millions de dollars, et la valeur nominale de la police de l'Agence, de 25 millions de dollars. L'hôtel permettra de combler partiellement le manque d'infrastructures hôtelières haut de gamme de l'Ouganda, d'encourager le tourisme de conférence en

Ouganda et de créer des emplois pour les populations locales dans l'industrie hôtelière.

9. Zambie

L'Agence a, au courant de l'exercice 2007, émis une police assurance investissement d'une valeur nominale de 3,8 millions de dollars aux fins de couvrir un emprunt contracté pour la construction d'un entrepôt de stockage de céréales à Lusaka d'une valeur de 4.8 millions de dollars. Par ailleurs, le projet multipays de télécommunication évoqué plus haut englobe également la Zambie. La valeur de la portion de l'investissement imputable à la Zambie est de 3 millions de dollars.

Etats Financiers

SOMMAIRE

Page 21	- Rapport des Administrateurs
Page 22	- Déclaration de la Responsabilité des Administrateurs sur les Etats Financiers
Page 23	- Rapport de l'Auditeur Indépendant aux Actionnaires sur le Compte Spécial
Page 25	- Rapport de l'Auditeur Indépendant aux Actionnaires sur les Comptes Fiduciaires de Garantie et les Comptes de Revenu
Page 29	- Rapport de l'Auditeur Indépendant aux Actionnaires sur les Etats Financiers

Etats financiers

Page 30	- Compte de Résultat
Page 31	- Bilan
Page 32	- Variation des Capitaux Propres
Page 33	- Tableau des Flux de Trésorerie
Page 34 - 61	- Annotations relatives aux Etats Financiers.

INFORMATIONS SUR LES ORGANES DE L'AGENCE

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres actuels du Conseil d'administration sont les suivants:

Nom	Membre représenté	Fonction	Administrateur suppléant
Astère Girukwigomba	Burundi	Président	Gérard Niyibigira
Erastus Mwencha	Membres de la Catégorie « C »	Vice-président	Gerard van Brakel
David S. O. Nalo	Kenya	Administrateur	Isaac Awuondo
Robert Bayigamba	Rwanda	Administrateur	François Ngarambe
Israel A. Kamuzora	Tanzanie	Administrateur	Basil Saprapasen
Michael Olupot Tukei	Ouganda	Administrateur	Irene Kego
James S. Mulungushi	Zambie	Administrateur	Chris Kapanga (Malawi)

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Peter M. Jones (Grande-Bretagne)

SIÈGE PERMANENT DE L'AGENCE

Kenya Re Towers, 5th Floor
Capital Hill Road, Upper Hill
P O Box 10620
00100 - NAIROBI
KENYA

BANQUIERS

Standard Chartered Bank Kenya Limited
Kenyatta Avenue Branch
P O Box 40310
00100 - NAIROBI
KENYA

NIC Bank

NIC House
P O Box 44599
00100 - NAIROBI
KENYA

Nedbank Limited

Old Mutual Place
2 Lambeth Hill
London EC4V 4GG
UNITED KINGDOM

Barclays Bank of Kenya Limited

Head Office
P O Box 30120
00100 - NAIROBI
KENYA

Commercial Bank of Africa

Wabera Street
P O Box 30437
00100 - NAIROBI
KENYA

ING Bank

N.V. London Branch
60 London Wall
London EC2M 5TQ
UNITED KINGDOM

DÉPOSITAIRES DES FONDSDUCIAIRES DE GARANTIE

Nedbank Limited
Old Mutual Place
2 Lambeth Hill
London EC4V 4GG
UNITED KINGDOM

ING Bank

N.V. London Branch
60 London Wall
London EC2M 5TQ
UNITED KINGDOM

AUDITEUR

PricewaterhouseCoopers
The Rahimtulla Tower
Upper Hill Road
P O Box 43963
00100 - NAIROBI
KENYA

RAPPORT DES ADMINISTRATEURS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007

Les Administrateurs présentent leur rapport et les états financiers vérifiés de l'exercice clos au 31 décembre 2007, qui montrent la situation des affaires de l'Agence.

Création

L'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (ACA) est une personne morale établie en vertu de l'Accord portant création de l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (« Traité de l'ACA »), lequel est entré en vigueur le 20^e jour du mois de janvier 2001 et a été amendé le 20^e jour du mois de janvier 2007. Elle est enregistrée auprès du Secrétariat des Nations unies (sous le numéro matricule 49593) conformément aux dispositions de l'article 102 de la Charte des Nations unies.

L'ACA a son siège social à Nairobi, au Kenya.

Activité Principale

L'ACA a été créée en vue de faciliter, d'encourager et de développer la fourniture de l'assurance (y compris la coassurance et la réassurance), des garanties et d'autres services et instruments financiers à des fins de promotion des échanges commerciaux, des investissements et d'autres activités productives en Afrique, en complément à ceux qu'offrent les secteurs public ou privé, ou en coopération avec ces derniers.

Résultat De L'exercice

Le résultat de l'exercice est présenté à la page

	\$EU
Revenu	3.180.061
Dépenses	(3.053.785)
Résultat net	126.276

Le résultat net de 126 276 \$EU pour l'exercice a été ajouté aux bénéfices réinvestis.

Administrateurs

Les Administrateurs titulaires actuels et leurs suppléants pour l'exercice considéré jusqu'à la date d'établissement de ce rapport sont indiqués à la page ...

Auditeur

L'auditeur, PricewaterhouseCoopers, a été désigné par l'Assemblée générale annuelle le 29 mars 2007 pour un mandat de trois années consécutives. Cette nomination a fait suite à l'expiration du mandat de l'auditeur précédent, Ernst & Young.

Par ordre du Conseil



Astère Girukwigomba

Président du Conseil d'administration

Nairobi

Le 28 mars 2008

DÉCLARATION DE LA RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS SUR LES ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007

Aux termes du Traité de l'ACA, les Administrateurs ont la responsabilité de préparer des états financiers qui donnent une image fidèle de la situation des affaires financières et du résultat des opérations de l'Agence à la fin de chaque exercice. Ils sont également responsables de la bonne tenue de livres des comptes montrant, avec une précision raisonnable, la situation financière de l'Agence. Ils sont de même responsables de la sauvegarde de ses actifs.

Les Administrateurs acceptent la responsabilité des états financiers de l'exercice, lesquels ont été préparés sur la base des normes comptables appropriées, de jugements et appréciations raisonnables et prudents, conformément au référentiel IFRS et aux dispositions du Traité de l'ACA. Les Administrateurs sont d'avis que les états financiers de l'Agence donnent une image fidèle de la situation de ses

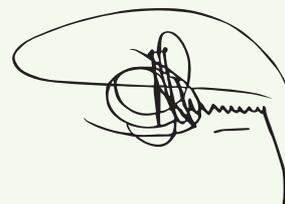
opérations financières, de son résultat d'exploitation et de tout fait significatif qui s'est produit après la fin de l'exercice jusqu'à la signature des états financiers.

Les Administrateurs sont par ailleurs responsables de la tenue des livres des comptes sur la base desquels sont préparés les états financiers ainsi que de la conception, de la mise en œuvre et du maintien de systèmes adéquats de contrôle interne permettant une présentation juste d'états financiers exempts d'anomalies significatives.

Les Administrateurs n'ont aucune raison de penser que l'Agence ne sera pas en mesure de poursuivre ses activités au cours des douze prochains mois, à compter de la date de cette déclaration.



Astère Girukwigomba
Administrateur



David S. O. Nalo
Administrateur



Peter M. Jones
Directeur général

Le 28 mars 2008

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LE COMPTE SPÉCIAL

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007

Introduction

Aux termes de :

- l'Accord de crédit de développement (ACD) daté du 8 juin 2001,
- l'Accord amendant l'Accord de crédit de développement daté du 19 juillet 2005, et
- l'Accord portant Amendement de l'Accord de crédit de développement daté du 23 mars 2007 (Accord de crédit amendé), accords conclus entre l'Association internationale de développement (IDA) et l'Agence,

l'IDA a accordé à l'ACA un crédit de développement s'élevant à 7.200.000 droits de tirage spéciaux (DTS) --près de 10.000.000 \$EU avant la prise en compte des effets des fluctuations des taux de change relatifs aux décaissements futurs car les transactions de l'Agence sont principalement libellées en dollars des États-Unis, et chaque décaissement est effectué en \$EU au cours croisé DTS/\$EU en vigueur le jour du décaissement--. Ce crédit avait pour but de financer une partie des coûts d'exploitation de l'ACA. Ce montant comprend : (a) un montant initial de 3.900.000 DTS (5.310.422 \$EU) ; et (b) un montant supplémentaire de 3.300.000 DTS (soit près de 5.000.000 \$EU).

Tel que requis par l'Accord de crédit amendé, l'ACA a ouvert un Compte spécial aux fins d'y déposer les ressources du crédit mobilisé auprès de l'IDA.

Les activités du Compte spécial comprennent la réception des décaissements reçus d'IDA, tels que prouvés par des états de dépenses, des paiements justifiés par des demandes de retrait, les intérêts éventuels sur les soldes et qui appartiennent à l'Agence, et les soldes restants à la fin de l'exercice.

Les demandes de tirages additionnels dans le cadre du Crédit amendé sont basées sur les états de dépenses soumis par la direction à l'IDA pour des charges encourues aux termes des modalités de l'Accord de crédit amendé.

Responsabilité de la Direction

La Direction a la responsabilité de s'assurer que les activités du Compte spécial sont conformes aux procédures de l'IDA et à l'Accord de crédit amendé. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en application et le maintien de contrôles internes nécessaires pour s'assurer que les

activités du Compte spécial sont exemptes d'inexactitudes, qu'elles soient dues à de la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité de l'auditeur

En tant qu'auditeur de l'Agence, nous devons fournir une opinion indépendante sur le degré de conformité des activités du Compte spécial selon les procédures de l'IDA et les modalités de l'Accord de crédit amendé, et de rendre compte du solde du Compte spécial à la fin de l'exercice. Nous sommes également tenus de vérifier et de signaler si les retraits effectués suivant les procédures des états de dépenses sont corrects et justifiés.

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales relatives à l'audit (ISA). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences déontologiques et que nous planifions et exécutions notre audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les activités du Compte spécial sont conformes aux procédures de l'IDA et aux modalités de l'Accord de crédit amendé et sur le solde du Compte spécial au 31 décembre 2007.

Un audit comprend l'examen, sur base de sondages, des transactions concernant les activités du Compte spécial et des preuves soutenant la conformité de ces activités avec les procédures de l'IDA et les modalités de l'Accord de crédit amendé.

Résultats de l'audit

Le 5 décembre 2007, la direction a soumis un état des dépenses demandant un retrait additionnel de 331.636 \$EU contre le crédit de développement supplémentaire de l'IDA (ayant épuisé le crédit de développement initial). Cette demande était en rapport avec les dépenses encourue dans l'exercice financier clos le 31 décembre 2006. Les charges encourues pour lesquelles l'Agence demande un remboursement sont classées par catégorie comme suit :

- Services de consultants et formation : 59.206 \$EU ;
- Frais de fonctionnement : 272.430 \$EU.

Nous avons vérifié par sondages les pièces justificatives des dépenses encourues. Nous voulions nous assurer que :

- l'acquisition des biens et des services de conseil a été faite conformément à l'article III de l'Accord de crédit amendé ;
- § les dépenses engagées étaient appuyées par des pièces justificatives appropriées telles que les factures des tiers ; et

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LE COMPTE SPÉCIAL

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

- seule la portion éligible des dépenses encourues a été incluse dans la demande de remboursement.

Le solde dans le Compte spécial au 31 décembre 2007 était zéro (2006 : zéro). Le décaissement des tirages additionnels pour les dépenses susmentionnées n'avait pas été encore effectué à la fin de l'exercice.

Opinion

À notre avis, le Compte spécial a été tenu conformément aux conditions de l'Accord amendant l'Accord de crédit de développement daté du 19 juillet 2005 et de l'Accord portant amendement de l'Accord de crédit de développement daté du 23 mars 2007.



PricewaterhouseCoopers
Experts-comptables agréés
Nairobi

Le 28 mars 2008

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LES COMPTES FIDUCIAIRES DE GARANTIE ET LES COMPTES DE REVENUS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007

Introduction

L'ACA doit ouvrir et tenir auprès d'une/de banque(s) commerciale(s) de renom (les Dépositaires des comptes fiduciaires de garantie), un compte fiduciaire de garantie et un compte de revenus en dollars des États Unis (\$EU) au nom de chaque pays participant aux termes des instruments suivants : les Accords de crédit de développement (ACD) ; l'Accord portant amendement de l'Accord du crédit de développement signé entre l'Association internationale de développement (IDA) et l'ACA et entre l'IDA et chacun des États africains participant au Projet de facilitation du commerce régional (RTFP) ; ainsi que les Accords de participation et les Accords portant amendement des Accords de participation conclus entre l'ACA et chacun des États africains membres.

Conformément aux demandes faites par l'ACA au nom de chaque État africain membre, l'IDA décaisse le crédit dudit État sur le compte fiduciaire de garantie respectif. Les intérêts provenant des ressources des comptes fiduciaires de garantie sont déposés dans un compte de revenus séparé pour chaque État africain membre et mis à la disposition de l'ACA (excepté pour la République démocratique du Congo et Madagascar).

Les fonds dans les comptes fiduciaires de garantie donnent à l'ACA la capacité requise de souscription de polices d'assurance contre les risques politiques et commerciaux, y compris la coassurance et la réassurance.

En conformité avec le programme de restructuration juridico-financière de l'Agence, les fonds existants tenus dans les comptes fiduciaires de garantie au nom des pays répondant aux exigences des Accords portant amendement des Accords de crédit de développement entre l'IDA et chaque État membre africain doivent être entièrement convertis en participation aux capitaux propres de l'ACA.

Responsabilité de la direction

La Direction a la responsabilité de s'assurer que les Comptes fiduciaires de garantie et les Comptes de revenus sont tenus conformément aux dispositions des instruments suivants :

- L'Accord amendé portant création de l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (Traité de l'ACA) ;
- L'Accord relatif au Projet entre l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique et l'Association internationale de développement (Accord relatif au Projet ACA/IDA) ;
- L'Accord portant Amendement des Accords relatifs au Projet (Accord amendé relatif au Projet ACA/IDA) ;
- L'Accord de crédit de développement entre l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique et l'Association internationale de développement (Accord de crédit de développement ACA/IDA) ;
- L'Accord portant amendement de l'Accord de crédit de développement entre l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique et l'Association internationale de développement (Accord de crédit de développement ACA/IDA amendé) ;
- Les Accords de crédit de développement conclus entre l'Association internationale de développement et les États membres africains (Accords de crédit de développement IDA/États membres africains) ;
- Les Accords portant amendement des Accords de crédit de développement conclus entre l'Association internationale de développement et chaque État membre africain (Accords de crédit de développement amendés IDA/États membres africains) ;
- L'Accord de participation conclu entre chaque État membre africain et l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (Accords de participation ACA/États membres africains) ;
- Les Accords portant amendement des Accords de participation conclus entre chaque État membre africain et l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (Accords de participation amendés ACA/États membres africains) ;
- L'Accord relatif au Compte fiduciaire de garantie conclu entre l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique et les Dépositaires des comptes fiduciaires de garantie et les Assureurs ;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LES COMPTES FIDUCIAIRES DE GARANTIE ET LES COMPTES DE REVENUS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

- L'Accord portant amendement et résiliation partielle de l'Accord relatif au Compte fiduciaire de garantie conclu entre l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique et les Dépositaires des comptes fiduciaires de garantie et les Assureurs ;
- L'Accord relatif à la facilité d'assurance conclu entre l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique et les Assureurs ; et
- L'Accord portant amendement et résiliation partielle de l'Accord relatif à la facilité d'assurance conclu entre l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique et les Assureurs.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en application et le maintien de contrôles internes nécessaires pour s'assurer que les activités des Comptes fiduciaires de garantie et des Comptes de revenus sont exemptes d'inexactitudes, qu'elles soient dues à de la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité de l'auditeur

En tant qu'auditeur de l'Agence, nous devons fournir une opinion indépendante sur le degré de conformité pendant l'exercice clos au 31 décembre 2007 des opérations des Comptes fiduciaires de garantie et des Comptes de revenus avec les dispositions des accords suivants :

- Le Traité de l'ACA ;
- L'Accord relatif au Projet ACA/IDA ;
- L'Accord relatif au Projet ACA/IDA amendé ;
- L'Accord de crédit de développement ACA/IDA ;
- L'Accord de crédit de développement ACA/IDA amendé ;
- Les Accords de crédit de développement IDA/États membres africains ;
- Les Accords de crédit de développement amendés IDA/États membres africains ;
- Les Accords de participation ACA/États membres africains ;
- Les Accords de participation amendés ACA/États

membres africains ;

- L'Accord relatif au Compte fiduciaire de garantie conclu entre l'ACA et les Dépositaires des comptes fiduciaires de garantie et les Assureurs ;
- L'Accord portant amendement et résiliation partielle de l'Accord relatif au Compte fiduciaire de garantie conclu entre l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique et les Dépositaires des comptes fiduciaires de garantie et les Assureurs ;
- L'Accord relatif à la facilité d'assurance conclu entre l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique et les Assureurs ; et
- L'Accord portant amendement et résiliation partielle de l'Accord relatif à la facilité d'assurance conclu entre l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique et les Assureurs.

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent que nous respections les exigences déontologiques et que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les opérations des Comptes fiduciaires de garantie et les Comptes de revenus sont conformes aux dispositions des accords susmentionnés.

Un audit comprend l'examen, sur base de sondages, des transactions relatives aux opérations des Comptes fiduciaires de garantie et des Comptes de revenus pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2007.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LES COMPTES FIDUCIAIRES DE GARANTIE ET LES COMPTES DE REVENUS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

Résultats de l'audit

Aux termes des neuf Accords de crédit de développement IDA/ États membres africains, le total du crédit éligible que l'IDA a mis à la disposition desdits États s'élève à 94.093.500 DTS (environ 138.170.893 \$EU).

Pendant l'exercice, le Kenya, la Tanzanie, la Zambie et le Burundi ont rempli toutes les conditions suspensives contenues dans leurs Accords de crédit de développement amendés respectifs, lesquels ont été déclarés en vigueur par l'IDA. Les montants déboursés au départ à ces États membres africains par le biais des Comptes fiduciaires de garantie ont été également convertis en capitaux propres de l'Agence et sont donc devenus une partie du capital social de l'ACA. Cependant, en date du 31 décembre 2007, ces fonds n'avaient pas encore été transférés des Comptes fiduciaires de garantie aux Comptes bancaires de l'ACA et continuaient à faire partie du solde des Comptes fiduciaires de garantie.

En conformité avec son Accord de crédit de développement amendé respectif, chaque État membre africain se conformant aux conditions suspensives contenues dans son Accord de crédit de développement amendé respectif et déclaré en

vigueur par l'IDA devait recevoir un décaissement additionnel dans les Comptes bancaires de l'ACA ; ce montant devait porter les fonds déboursés à 64% du crédit total disponible affecté à l'État membre africain en question. Le Burundi ayant déjà rempli ce critère, il n'y a pas eu dans son cas de décaissement de fonds additionnels. Des montants supplémentaires ont été déboursés pour le Kenya (4.873.090 \$EU) et la Tanzanie (2.903.216 \$EU) ; les fonds pour la Zambie n'avaient pas été déboursés au 31 décembre 2007. Ces fonds additionnels sont échangés contre des actions ordinaires de l'Agence et deviennent une partie du capital social de l'ACA et ne sont pas donc compris dans le solde des Comptes fiduciaires de garantie en date du 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, le pourcentage du total des crédits disponibles alloués à chaque pays individuellement qui avait déjà été décaissé se présente comme suit :

- Madagascar : 100% ;
- Kenya, Tanzanie et Burundi : 64% ;
- Zambie : 48% ;
- Malawi, Rwanda et Ouganda : 26% ; et
- RDC : 25%.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LES COMPTES FIDUCIAIRES DE GARANTIE ET LES COMPTES DE REVENUS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

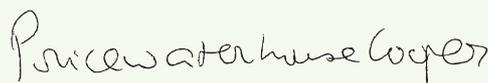
Opinion

À notre avis, les Comptes fiduciaires de garantie et les Comptes de revenus ont été tenus conformément aux dispositions des instruments repris ci-après.

Il s'agit du Traité de l'ACA, de l'Accord relatif au projet ACA/IDA, de l'Accord relatif au projet ACA/IDA amendé, de l'Accord de crédit de développement ACA/IDA, de l'Accord de crédit de développement ACA/IDA amendé, des Accords de crédit de développement entre l'IDA et les États membres africains, et des Accords de crédit de développement amendés IDA/États membres africains.

Il s'agit également des Accords de participation entre l'ACA et les États membres africains, des Accords de participation amendés ACA/États membres africains, de l'Accord relatif aux comptes fiduciaires de garantie entre l'ACA et les Dépositaires des comptes fiduciaires de garantie et les Assureurs, et de l'Accord portant amendement et résiliation partielle de l'Accord relatif aux comptes fiduciaires de garantie entre l'ACA et les Dépositaires des comptes fiduciaires de garantie et les Assureurs.

Il s'agit enfin de l'Accord de facilité d'assurance entre l'ACA et les Assureurs et de l'Accord portant amendement et résiliation partielle de l'Accord de facilité d'assurance entre l'ACA et les Assureurs.



PricewaterhouseCoopers
Experts-comptables agréés
Nairobi

Le 28 mars 2008

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LES ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007

Nous avons apuré les états financiers ci-joints de l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique, lesquels sont présentés de la page 30 à la page 61. Ces états financiers comportent le bilan au 31 décembre 2007, le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres et le tableau du flux de trésorerie pour l'exercice venant de s'achever, ainsi qu'un résumé des règles et méthodes comptables significatives et d'autres notes explicatives.

Responsabilité des administrateurs au sujet des états financiers

Les Administrateurs ont la responsabilité de préparer et de bien présenter ces états financiers conformément aux Normes Internationales de Publication des Informations Financières. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en œuvre et le maintien de systèmes adéquats de contrôles internes permettant une préparation et une présentation juste d'états financiers exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à de la fraude ou à l'erreur ; le choix et l'application de règles et méthodes comptables appropriées; et des évaluations de comptabilité qui sont raisonnables dans les circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion indépendante sur les états financiers sur base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences déontologiques et que nous planifions et exécutions notre audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

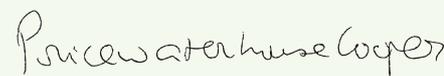
Un audit implique l'exécution de procédures en vue d'obtenir des preuves d'audit au sujet des montants et des informations

indiqués dans les états financiers. Les procédures choisies dépendent du jugement de l'auditeur, y compris l'évaluation des risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à de la fraude ou à l'erreur. En faisant ces évaluations des risques, l'auditeur considère les contrôles internes appropriés à la préparation et à la présentation juste des états financiers de l'entité afin de concevoir des procédures d'audit qui sont appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de la compagnie. Un audit comprend également l'évaluation de la qualité des règles et méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des évaluations de comptabilité faites par les administrateurs, aussi bien que l'évaluation de la présentation globale des états financiers.

Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés comme base de notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de l'état des affaires financières de l'Agence au 31 décembre 2007 et de son bénéfice, de la variation de ses capitaux propres et du flux de trésorerie pour l'exercice considéré selon le référentiel IFRS.



PricewaterhouseCoopers
Experts-comptables agréés
Nairobi

Le 28 mars 2008

COMPTE DE RÉSULTAT

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007
(exprimé en \$EU)

	Notes	2007 \$EU	2006 \$EU
Revenu			
Primes émises brutes		1.065.473	445.258
Primes de réassurance cédées		(539.330)	(140.941)
Variation de provision pour primes non acquises		<u>(312.437)</u>	<u>65.393</u>
Primes acquises nettes	4	<u>213.706</u>	<u>369.710</u>
Revenu des commissions	5	71.961	23.524
Produit des placements	6	2.852.415	2.663.801
Autre bénéfice d'exploitation	7	<u>41.979</u>	<u>2.492</u>
Total Du Revenu		<u>3.180.061</u>	<u>3.059.527</u>
Dépenses			
Sinistres survenus	8		
- Bruts		137.971	-
- quote-part du réassureur		(137.971)	-
Frais d'acquisition	9	26.792	48.330
Frais administratifs	10	2.974.204	3.023.865
Charges financières	11	<u>52.789</u>	<u>45.061</u>
Total Des Dépenses		<u>3.053.785</u>	<u>3.117.256</u>
Résultat Net (Déficit)		<u>126.276</u>	<u>(57.729)</u>

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2007

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007

(exprimé en \$EU)

	Notes	2007 \$EU	2006 \$EU
Actif			
Balance de caisse et solde en banque		2.030.306	1.877.834
Comptes bancaires de l'ACA	12	7.776.306	-
Comptes fiduciaires de garantie	12	51.244.463	51.244.463
Soldes d'assurance à recevoir	13	453.969	118.286
Soldes de réassurance à recevoir	14	66.066	35.571
quote-part du réassureur des provisions techniques sinistres	15	73.112	-
Coûts d'acquisition différés	9	30.279	4.883
Biens et équipements	16	61.876	42.923
Actif incorporel	17	16.293	19.257
Autres créances et paiements anticipés	18	658.328	222.462
		<u>62.410.998</u>	<u>53.565.678</u>
Passif			
Provisions techniques sinistres	8	73.112	-
Primes non acquises	4	342.079	29.701
Commissions de cession non acquises	5	72.318	29.289
Soldes d'assurance à recevoir	13	220.930	347.090
Soldes de réassurance à recevoir	14	304.642	142.283
Autres montants et charges à payer	19	387.153	240.770
IDA - Crédit de développement	20	5.642.058	5.310.422
		<u>7.042.292</u>	<u>6.099.555</u>
Capitaux propres			
Capital social	21	46.000.000	1.300.000
Compte primes d'émission	21	159.762	-
Réserve générale	22	250.000	250.000
Capital de souscription	23	14.161.007	51.244.463
Bénéfices réinvestis		(5.202.063)	(5.328.339)
		<u>55.368.706</u>	<u>47.466.124</u>
		<u>62.410.998</u>	<u>53.565.679</u>

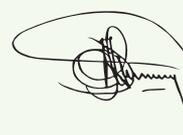
Les états financiers présentés de la page 30 à la page 61 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 28 mars 2008 et ont été signés en son nom par :



Astère Girukwigomba
Administrateur



Peter M. Jones
Directeur général



David S. O. Nalo
Administrateur

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007

(exprimé en \$EU)

	Notes	Capital Social \$EU	Compte Primes d'émission \$EU	Réserve générale \$EU	Capital de Souscription \$EU	Bénéfices réinvestis \$EU	Total \$EU
Au 1er janvier 2006		1.300.000	-	250.000	47.763.546	(5.270.610)	4.042.936
Décassement de fonds		-	-	-	3.480.917	-	3.480.917
Résultat net/(Déficit)		-	-	-	-	(57.729)	(57.729)
Au 31 décembre 2006		<u>1.300.000</u>	<u>-</u>	<u>250.000</u>	<u>51.244.463</u>	<u>(5.328.339)</u>	<u>47.466.124</u>
Au 1er janvier 2007		1.300.000	-	250.000	51.244.463	(5.328.339)	7.466.124
Décassement de fonds	23				7.776.306	-	7.776.306
Conversion en capital social	21, 23	44.700.000	-	-	(44.700.000)	-	-
Transfert à la prime d'émission	21, 23	-	159.762	-	(159.762)	-	-
Résultat net/(Déficit)		-	-	-	-	126.276	126.276
Au 31 décembre 2007		<u>46.000.000</u>	<u>159.762</u>	<u>250.000</u>	<u>14.161.007</u>	<u>(5.202.063)</u>	<u>55.368.706</u>

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007

(exprimé en \$EU)

	Notes	2007 \$EU	2006 \$EU
Ressources Provenant des Activités des Opérations			
Ressources nettes utilisées pour les activités des opérations	24 (a)	<u>(126.898)</u>	<u>(154.133)</u>
Ressources Provenant des Activités d'investissement			
Achat de véhicules à moteur et d'équipement	16	(47.275)	(46.819)
Achats d'actifs incorporels	17	(6.473)	(18.948)
Produit sur cession d'équipements		1.482	344
Ressources nettes utilisées pour les activités d'investissement		<u>(52.266)</u>	<u>(65.423)</u>
Ressources Provenant des Activités de Financement			
Recettes du Crédit de développement de l'IDA	20	331.636	-
Souscription de capital-actions	21	44.859.762	-
Ressources nettes provenant des activités de financement		<u>45.191.398</u>	<u>-</u>
Augmentation/(Réduction) des Espèces et Valeurs Assimilables			
		45.012.234	(219.556)
Espèces et Valeurs Assimilables			
au 1er Janvier		1.877.834	2.097.390
Espèces et Valeurs Assimilables			
au 31 Décembre	24 (b)	<u>46.890.068</u>	<u>1.877.834</u>

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007

1. Règles et Méthodes Comptables

(a) Base de préparation

Les états financiers de l'Agence sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). Les principales règles et méthodes comptables appliquées dans leur préparation sont restées inchangées par rapport à l'exercice précédent. Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique en matière de comptabilité, sauf indication contraire dans les règles et méthodes comptables ci-après.

La préparation des états financiers conformément au référentiel IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses comptables essentielles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les domaines impliquant un degré élevé de jugement ou de complexité, ou lorsque les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers, sont présentées dans la Note 2.

(b) Adoption de normes comptables nouvelles et révisées

En 2007, les normes et interprétations nouvelles et révisées ci-après sont entrées en vigueur pour la première fois et ont été adoptées par l'Agence dans le cas où elles sont applicables à ses opérations. Les chiffres comparatifs ont été retraités tel que requis, conformément aux exigences pertinentes.

- Amendement à IAS 1, Informations à fournir sur le capital. Un amendement corrélatif sur les informations à fournir sur le capital a été apporté à l'IAS 1 à la suite de l'adoption de la norme IFRS 7. Des informations additionnelles ont été fournies dans les états financiers dans le cadre de l'application de la norme IFRS 7.
- IFRS 7 Instruments financiers: informations à fournir. La norme IFRS 7 requiert des informations additionnelles en plus de celles requises par la norme IAS 32 au titre de ce qui suit :
 - L'importance des instruments financiers pour la situation et la performance financières de l'entité ;
 - La nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ; et
 - Objectifs et politiques en matière de capital. Cette norme n'a aucun impact sur la classification ou l'évaluation des instruments financiers de l'Agence.

- Contrats d'assurance IFRS 4. Un amendement corrélatif a été apporté au titre des informations à fournir à la suite de l'adoption de la norme IFRS 7. L'Agence a ajouté des informations additionnelles qui identifient et expliquent les montants figurant dans les états financiers en rapport avec les contrats d'assurance.

Normes, interprétations et amendements au regard des normes publiées qui ne sont pas encore entrées en vigueur.

L'amendement ci-après d'une norme existante et de normes et interprétations nouvelles qui seront obligatoires pour les exercices financiers de l'Agence commençant le ou après le 1er janvier 2008, mais que l'Agence n'a pas encore adoptées:

- IFRIC 11 - Actions propres et transactions intra-groupe - à compter du 1er janvier 2008
- IFRIC 12 - Accords de concession de service - à compter du 1er janvier 2008
- IFRS 8 - Segments opérationnels - à compter du 1er janvier 2009
- IAS 23 - Coûts d'emprunt (révisé) - à compter du 1er janvier 2009.

Les Administrateurs ont évalué la pertinence de ces amendements et interprétations au titre des opérations de l'Agence et sont d'avis qu'ils ne sont pas appropriés pour cette dernière.

(c) Monnaie de fonctionnement et conversion des monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dollar EU, qui est la monnaie de fonctionnement et de présentation des comptes de l'Agence.

Les transactions libellées en dollars EU (\$EU) sont comptabilisées dans les états financiers au montant initial en dollar EU.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007

1. Règles et Méthodes Comptables (suite)

Les transactions libellées en Droits de tirage spéciaux (DTS) sont converties en \$EU au cours croisé du DTS et \$EU aux taux de change en vigueur aux dates des transactions.

Les transactions en devises étrangères autres que le dollar EU sont converties en \$EU aux cours de change au comptant aux dates des transactions. Les éléments du bilan libellés en monnaies autres que le dollar EU sont convertis en \$EU aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les différences de change sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel elles sont enregistrées.

(d) Contrats d'assurance

(i) Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance représente un contrat de protection contre une perte au titre de laquelle l'assureur s'engage à rembourser le souscripteur en cas de sinistre spécifié. En vertu de ses polices d'assurance, l'ACA remboursera la partie assurée qui en est le bénéficiaire, pour des pertes à hauteur d'un certain pourcentage du montant couvert et en vertu de certaines conditions. Les contrats d'assurance incluent également des contrats pour lesquels l'Agence souscrit elle-même à une réassurance, c'est-à-dire qu'elle transfère son risque à des assureurs publics ou privés; et elle garantit la réassurance, c'est-à-dire qu'elle accepte les risques des assureurs d'origine. En tant qu'assureur de l'investissement et du crédit, les contrats d'assurance émis par l'Agence peuvent, en grande partie, être classés de la manière suivante:

- Assurance/réassurance des investissements couvrant les risques inhérents aux projets d'investissement transfrontière et transactions commerciales (investissement direct étranger, prêts, financement de projet, marchandises, biens mobiles, etc.); et
- Assurance/réassurance-crédit qui assure la protection contre le non-paiement par les débiteurs privés et non-privés. Certains des contrats d'assurance émis par l'Agence sont sur le long terme et portent sur de multiples périodes d'informations financières.

(ii) Comptabilisation et évaluation

I. Revenu tiré des primes

Les primes émises brutes comprennent les primes sur les contrats directs d'assurance et de réassurance souscrits durant l'année et couvrant une période de douze mois indépendamment du fait que la période se rapporte en totalité ou en partie à un exercice financier ultérieur. Les primes émises brutes sont initialement enregistrées en primes non acquises. La portion acquise des primes émises est comptabilisée en revenus. Les primes sont comptabilisées au titre de commissions acquises conformément au rendement périodique constant calculé sur la base de l'exposition escomptée aux risques éventuels. Les primes sont enregistrées en chiffres bruts non déduits des primes cédées aux réassureurs et la commission payée aux intermédiaires.

Les primes cédées suivent la même approche que pour les contrats directs d'assurance et sont enregistrées en une réduction des primes brutes émises sur la période d'indemnisation, sur la base de la structure des risques souscrits. Les commissions sur la réassurance cédées sont reportées et amorties selon les modalités des contrats d'assurance auxquelles les contrats de réassurance se rapportent.

II. Primes non acquises

La provision pour les primes non acquises comprend la proportion des primes brutes émises qui est estimée avoir été acquise durant l'exercice financier suivant, calculée séparément pour chaque contrat d'assurance en utilisant un rendement périodique constant calculé sur la base de l'exposition escomptée aux risques éventuels.

III. Commissions non acquises

Les commissions engagées lors de l'acquisition de nouvelles transactions et du renouvellement des transactions sont différées et amorties selon les modalités des polices auxquelles elles se rapportent. Les commissions non acquises représentent les coûts d'acquisition engagés qui correspondent aux primes non acquises.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007

IV. Sinistres survenus et provisions

Les sinistres survenus comprennent les sinistres payés, les mouvements enregistrés dans les provisions techniques sinistres ayant fait l'objet d'une notification et les provisions constituées au titre de contrats pour lesquels un événement donnant lieu à une déclaration de sinistre survenu mais non déclaré (SSND).

Les provisions techniques sinistres sont constituées sur la base de la meilleure estimation de l'Agence des sinistres ayant fait l'objet d'une notification, des IBNR et des IBNER, au titre de ses obligations d'assurance et de réassurance. L'Agence enregistre une provision technique sinistres lorsque, à son avis, une perte est probable et le montant de la perte peut être raisonnablement estimé.

Les estimations des indemnisations font l'objet d'une revue périodique. Les variations des estimations sont indiquées dans les états financiers pour la période durant laquelle les ajustements sont effectués et sont présentés séparément, lorsqu'elles sont significatives. L'Agence est d'avis que les réserves sont adéquates pour couvrir le coût final de toutes les indemnisations. Cependant, ces réserves sont nécessairement calculées sur la base d'estimations, et il n'existe aucune garantie que l'engagement ultime ne dépassera pas ces estimations.

Aux fins de la présentation des états financiers, les provisions techniques sinistres sont présentées en chiffres bruts, et avant déduction de la réassurance. Partant, les provisions techniques sinistres de l'Agence sont indiquées en chiffres bruts au passif du bilan, tout en créant un actif de réassurance (dénommé "la quote-part des réassureurs dans la réserve des sinistres") au titre de l'actif du bilan.

V. Récupération

Après l'apparition d'une cause de sinistre ou paiement d'indemnisation, l'assuré, sur demande de l'Agence, est tenu de prendre toutes les mesures raisonnables, y compris engager une action en justice, en vue d'obtenir des recouvrements auprès de toute source possible. Toute récupération obtenue par l'assuré ou l'Agence doit être partagée au prorata de leurs intérêts respectifs. Les estimations sont incluses à titre d'indemnisation dans l'évaluation des provisions techniques sinistres.

VI. Contrats de réassurance détenus

Les contrats conclus par l'Agence avec les réassureurs en vertu desquels l'Agence reçoit une compensation pour les pertes encourues au titre d'un ou plusieurs contrats émis répondant aux critères de classification pour les contrats d'assurance sont classés dans la rubrique des contrats de réassurance détenus. Les contrats d'assurance conclus par l'Agence dont le souscripteur est un autre assureur (réassurance active), sont inclus dans les contrats d'assurance.

Les prestations dont l'Agence est bénéficiaire en vertu des contrats de réassurance détenus sont enregistrées en actifs de réassurance. Ces actifs couvrent des soldes à court terme à verser par les réassureurs, ainsi que des montants à recevoir sur le long terme qui dépendent des sinistres et des prestations attendus découlant des contrats d'assurance réassurés s'y rapportant. Les montants à recevoir dus par les ou à payer aux réassureurs sont évalués conformément aux montants associés aux contrats d'assurance réassurés et aux modalités de chaque contrat de réassurance. Les obligations liées à la réassurance sont essentiellement constituées des primes exigibles pour les contrats de réassurance et sont comptabilisées dans les charges exigibles à échéance.

L'Agence évalue ses actifs de réassurance pour dépréciation de façon régulière. S'il existe une indication que l'actif de réassurance a souffert d'une perte de dépréciation, l'Agence réduit la valeur comptable de cet actif à hauteur du montant recouvrable. Cette perte de dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat.

VII. Montants à recevoir et exigibles se rapportant à l'assurance

Les montants à recevoir et exigibles sont enregistrés lorsqu'ils sont dus. Ceux-ci incluent les montants dus aux et par les agents, les courtiers et les souscripteurs de contrats d'assurance.

S'il existe une indication que la prime d'assurance à recevoir a souffert d'une perte de dépréciation, l'Agence réduit la valeur comptable de cette prime en conséquence et comptabilise cette perte de dépréciation dans le compte de résultat.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

Règles et Méthodes Comptables (suite)

Durant les exercices antérieurs, l'Agence a comptabilisé dans leur intégralité les primes émises brutes découlant des contrats d'assurance souscrits sur le long terme. Dans l'exercice considéré, les primes émises brutes sont enregistrées sur la base de la durée des contrats qui débute durant la période de présentation de l'information financière.

Une durée de contrat se réfère à une période identifiable (qui fait partie de la durée du contrat d'assurance) durant laquelle l'ACA continue de fournir une couverture en échange de primes payées par le souscripteur. La durée du contrat est normalement annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle.

Ce changement n'a pas d'impact sur les primes acquises, les bénéfices nets de l'exercice, ou les fonds des actionnaires. Cependant, en effectuant ce changement, l'Agence a ajusté les primes émises brutes, les primes non acquises, les commissions non acquises, ainsi que les montants à recevoir et exigibles, se rapportant aux contrats d'assurance pour la période close au 31 décembre 2006, et qui sont présentés dans ces états financiers à titre de chiffres comparatifs rapportés aux résultats de la période prenant fin au 31 décembre 2007.

(e) Comptabilisation de revenu divers

Les commissions tirées des placements sont comptabilisées en résultat durant la période où elles sont reçues.

Le revenu provenant des intérêts est comptabilisé en fonction du temps écoulé qui prend en compte le rendement effectif tiré de l'actif.

Les dons sont comptabilisés en résultat au moment où les charges s'y rapportant sont payées ou courues.

(f) Espèces et valeurs assimilables

Aux fins du tableau de flux de trésorerie, les espèces et les valeurs assimilables incluent les placements liquides à court terme qui sont facilement convertibles en montants nets disponibles et avec une échéance initiale de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition.

(g) Impôts

Conformément aux dispositions du Traité de l'ACA, l'Agence et ses avoirs sont exemptés de toutes formes directe ou indirecte d'impôts dans ses États membres.

(h) Biens et équipements et leur amortissement

Les biens et les équipements sont enregistrés au bilan à leur prix d'acquisition après déduction de l'amortissement cumulé. Le coût d'acquisition inclut le prix d'achat direct et les frais imprévus, notamment de fret, d'assurance et d'installation.

L'amortissement des biens et des équipements est calculé selon le mode linéaire par référence à leurs durées probables d'utilisation aux taux annuels suivants :

Matériel roulant	25% ;
Ordinateurs et équipements connexes	33 1/3% ;
Autre équipement de bureau	20% ; et
Meubles et garnitures	20%.

Les équipements d'une valeur durable dont le coût initial d'acquisition est inférieur à 300 \$EU sont capitalisés mais sont amortis en totalité durant l'année de leur acquisition.

Les gains et pertes résultant des aliénations sont déterminés par une comparaison du produit avec la valeur comptable des actifs et sont enregistrés en charges d'administration. Les frais de réparation et d'entretien sont enregistrés en résultat durant l'exercice où ils sont engagés.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

1. Règles et Méthodes Comptables (suite)

(i) Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent le coût d'acquisition des logiciels informatiques. Les dépenses engagées pour l'acquisition des logiciels informatiques sont capitalisées et amorties selon la méthode d'amortissement linéaire au taux annuel de 33 1/3%.

Les coûts associés au développement ou à la mise à jour de logiciels informatiques sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont engagés et ne sont capitalisés que lorsqu'ils accroissent leurs futurs avantages économiques matérialisés dans l'actif spécifique auxquels ils se rapportent. Les coûts de développement de logiciels comptabilisés en actifs sont amortis selon la méthode d'amortissement linéaire au taux annuel de 33 1/3%.

(j) Dépréciation des actifs non-financiers

L'Agence évalue, à chaque date du bilan, s'il existe une indication qu'un actif a souffert d'une perte de dépréciation. Si une telle indication existe, l'Agence fait une estimation du montant recouvrable de l'actif. Lorsque le montant comptabilisé de l'actif excède le montant à recouvrer, l'actif fait l'objet d'une réduction de sa valeur à hauteur du montant recouvrable. Les pertes de dépréciation sont comptabilisées dans le compte de résultat.

(k) Instruments financiers

Comptabilisation

Les achats et ventes réguliers d'actifs financiers sont enregistrés à la date de la transaction, qui est la date à laquelle l'Agence s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

Évaluation

L'évaluation des divers éléments des instruments financiers détenus par l'Agence au 31 décembre 2007 est présentée ci-après :

(i) Créances commerciales et autres créances

Elles sont enregistrées au coût historique.

(ii) Espèces et valeurs assimilables

Elles sont évaluées au coût historique.

(iii) Dettes commerciales et autres dettes

Elles sont enregistrées au coût historique.

(iv) Compensation

Les éléments du bilan sont contrebalancés et le montant net est enregistré au bilan lorsque la compagnie dispose du droit ayant force exécutoire d'annuler les montants comptabilisés, et a l'intention soit de procéder au règlement sur la base du solde net, ou de réaliser l'actif et acquitter la dette simultanément.

(L) Avantages sociaux du personnel

(i) Obligations liées aux prestations de pension

L'Agence administre un Fonds de prévoyance du personnel, avec participation des employés, en vertu duquel un employé peut soit décider de disposer d'un instrument de retraite/de fonds de prévoyance de son choix ou d'adhérer au régime de placement en fonds de prévoyance du personnel de l'Agence. Les actifs de ces Fonds sont détenus et administrés séparément des avoirs de l'Agence.

Tous les Fonds sont pleinement financés par les contributions versées par l'Agence et les employés, la contribution mensuelle de l'Agence à ces Fonds étant limitée à un plafond de 14% du salaire de base des employés.

Les obligations de l'Agence au titre de ces Fonds sont enregistrées en compte de résultat à la date d'échéance.

(ii) Autres avantages

L'obligation monétaire estimative liée aux droits des employés acquis au titre de leur congé annuel à la date du bilan est comptabilisée comme une charge courue.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

Règles et Méthodes Comptables (suite)

(m) Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'Agence a une obligation actuelle, juridique ou implicite découlant d'un événement antérieur, et qu'il est probable qu'une sortie de fonds concernant des avantages économiques sera requise pour honorer l'obligation, et une estimation fiable du montant de l'obligation. Lorsque l'effet d'escompte de la valeur actuelle est significatif, les provisions sont ajustées pour refléter la valeur de rendement de l'argent.

Lorsque l'Agence attend qu'une provision soit remboursée, le remboursement est enregistré comme un actif séparé, mais uniquement lorsque le remboursement est pratiquement certain.

(n) Chiffres comparatifs

Le cas échéant, les chiffres comparatifs ont été ajustés pour se conformer aux variations dans la présentation de l'exercice considéré. La Note 1 (d) ci-dessus décrit les variations qui ont été effectuées durant l'exercice.

2. Estimations et Jugements Comptables

Le domaine que la Direction considère comme le plus crucial en ce qui concerne l'application des estimations et des hypothèses est la constitution de ses provisions techniques sinistres. Celles-ci sont calculées sur la base de paramètres spécifiques aux contrats. Un sommaire détaillé de la politique de constitution de provisions pour sinistres peut être trouvé dans la Note 1 (d) (ii) IV.

3. Gestion des Risques

Les activités de l'Agence l'exposent à une variété de risques, dont le risque d'assurance, le risque de crédit, les risques de change et des taux d'intérêt. Le programme global de gestion des risques de l'Agence est axé sur l'identification et la gestion des risques et s'attache à réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur sa performance financière, par l'utilisation des directives de souscription et des plafonds

de capacité, la planification des transactions de réassurance, la politique de crédit régissant l'acceptation des clients, et des critères définis pour l'approbation des intermédiaires et des réassureurs. Les politiques d'investissement sont en place et contribuent à la gestion des liquidités, et visent à maximiser le rendement dans des limites acceptables en termes de risques du marché.

(a) Le risque d'assurance

Les risques encourus en vertu d'un contrat d'assurance sont constitués par la possibilité que le risque assuré puisse survenir et l'incertitude du montant du sinistre s'y rapportant. L'Agence admet que la gestion adéquate des risques est primordiale pour ses opérations de souscription en tant qu'assureur des crédits et de l'investissement. Dans ce contexte, l'Agence a mis en place des cadres appropriés de souscription des risques et de gestion des risques conçus de manière à assurer une identification, une évaluation, un contrôle et un suivi efficaces inhérents à ses activités de souscription. L'Agence administre son risque d'assurance à travers :

Les limites des risques -produit, pays, projet, industrie/secteur et débiteur;

La gestion des risques liés au portefeuille ;

Gestion des risques Acheteurs/Débiteurs ;

Réassurance et coassurance ; et

Évaluations des pays

Le tableau ci-après présente la concentration du passif éventuel par catégories d'opération et par montant maximum assuré selon les modalités de la police d'assurance. Les montants sont des valeurs comptables du passif éventuel maximum (brut et après déduction de la réassurance) découlant des contrats d'assurance.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

3. Gestion des Risques (suite)

Concentration du passif éventuel

Somme maximale

Assurée Par Catégories De Risque	Brute	Brute	Nette	Nette
	2007	2006	2007	2006
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Assurance investissement	54.072.594	15.262.774	36.572.594	15.262.774
Assurance crédit	<u>6.681.988</u>	<u>4.786.305</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Total	<u>60.754.582</u>	<u>20.049.079</u>	<u>36.572.594</u>	<u>15.262.774</u>

Somme Maximale Assurée Par Pays

Burundi	6.890.000	7.830.000	6.890.000	7.830.000
RDC	7.153.255	2.166.612	7.513.255	2.166.612
Kenya	5.770.738	3.333.334	5.770.738	3.333.334
Madagascar	-	-	-	-
Malawi	225.000	-	225.000	-
Tanzanie	3.637.043	1.932.828	3.637.043	1.932.828
Rwanda	-	-	-	-
Ouganda	25.000.000	-	7.500.000	-
Zambie	5.396.558	-	5.396.558	-
Autres	<u>6.681.988</u>	<u>4.786.305</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Total	<u>60.754.582</u>	<u>20.049.079</u>	<u>36.572.594</u>	<u>15.262.774</u>

Passif éventuel

Le montant maximum du passif éventuel de l'Agence en rapport avec les polices d'assurance émises en date du 31 décembre 2007 totalise 60.754.582 \$EU (31 décembre 2006 - 20.049.079 \$EU). Le montant maximum du passif éventuel est constitué par la valeur maximale des sinistres éventuels pouvant découler des risques couverts par l'Agence.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

3. Gestion des Risques (suite)

(b) Gestion du risque financier

L'Agence est exposée au risque financier à travers ses actifs financiers, ses engagements financiers, actifs de réassurance et obligations liées au contrat d'assurance. En particulier, le risque financier majeur porte sur le produit tiré de ses actifs financiers qui ne serait pas suffisant pour financer les obligations découlant des polices d'assurance. Les risques financiers majeurs auxquels l'Agence est exposée incluent le risque de crédit, le risque du marché et le risque opérationnel. Le risque lié au marché inclut les risques de change et de taux d'intérêt.

Les risques du marché découlent des positions ouvertes liées aux taux d'intérêt et au change, qui toutes sont exposées aux fluctuations générales et spécifiques du marché.

La gestion de ces risques est établie sur la base des politiques approuvées par le Conseil d'administration.

(i) Risque lié au marché

I. Risque de change

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de l'Agence est le dollar EU et celle-ci est exposée au risque de change découlant des diverses monnaies, en particulier l'euro, la livre sterling et le shilling kenyan. Le risque de change découle des futures transactions commerciales, de l'actif et du passif constatés et des investissements nets en opérations en devises. L'Agence détient la majorité de ses actifs, et effectue la majorité de ses transactions en dollars EU, et partant l'Agence n'a pas de concentration significative de risque de change.

Au 31 décembre 2007, l'actif et le passif de l'Agence à hauteur de 0,4% et 0,9% respectivement étaient libellés en devises et, partant, la dépréciation ou l'appréciation du dollar EU par rapport aux autres devises aurait une incidence peu significative sur le revenu net de l'exercice.

II. Risque de crédit

L'exposition de l'Agence au risque de crédit tient du risque qu'une contrepartie soit dans l'incapacité de payer des montants, en totalité, à la date d'échéance. Les domaines majeurs pour lesquels l'Agence est exposée au risque de crédit sont les suivants :

Montants à recevoir découlant des dispositifs directs d'assurance; Montants à recevoir découlant des dispositifs de réassurance ; et La quote-part des réassureurs dans les obligations liées aux contrats d'assurance.

D'autres domaines touchés par le risque de crédit incluent les comptes des disponibilités et comptes assimilés détenus auprès des institutions financières et des autres montants à recevoir. Les institutions financières sont tenues de disposer d'une notation minimale de solidité financière comme suit :

- Moody's: Notation pour émission de polices d'assurance pour d'importants risques non garantis: Aa3; Notation pour émission de polices d'assurance à court terme: P1
- Standard & Poor's : Notation pour émission de polices d'assurance pour d'importants risques non garantis: AA-; Notation pour émission de polices d'assurance à court terme: A1
- Fitch Ratings : Notation pour émission de polices d'assurance pour d'importants risques non garantis: AA-; Notation de dépôts bancaires à court terme: A1+ ou leur équivalent le plus proche.

L'Agence structure les niveaux du risque de crédit qu'elle accepte en plaçant des limites à son risque en faveur d'une unique contrepartie. Ces limites font l'objet d'une revue régulière.

L'Agence a mis en place des mécanismes de contrôle du risque de défaillance de la part des contreparties individuelles.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

3. Gestion des Risques (suite)

Lors de la sélection d'un réassureur, l'Agence évalue sa garantie relative. La garantie du réassureur est évaluée sur la base, entre autres, des états financiers publiés, des rapports publics aux organismes de contrôle de l'assurance, des informations de notation financière, et à partir d'enquêtes internes. Actuellement, tous les réassureurs auprès desquels l'Agence a réassuré ses contrats d'assurance disposent au moins de deux (2) notations de solidité financière comme suit:

- (i) Note A ou supérieure des trois agences de notation : Moody's, Standard & Poor's ou Fitch; et
- (ii) Note A- ou supérieur de A.M. Best.

Exposition maximale au risque de crédit

	2007	2006
	\$EU	\$EU
Soldes d'assurance à recevoir	453.969	118.286
Soldes de réassurance à recevoir	66.066	35.571
Quote-part de la provision pour sinistres des réassureurs	73.112	-
Autres montants à recevoir et paiements anticipés	<u>658.328</u>	<u>222.462</u>
	<u>1.251.475</u>	<u>376.319</u>

Aucun nantissement n'est détenu au titre de l'un des actifs ci-dessus. Tous les montants à recevoir sont à jour, selon les modalités convenues de paiement et aucun montant n'a fait l'objet de renégociation des modalités.

III. Risque de liquidité

Le risque de liquidité tient du risque que l'Agence ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations de paiement associées à ses engagements financiers lorsque l'échéance est due.

L'Agence est exposée à des appels de fonds réguliers sur ses disponibilités pour le règlement des déclarations de sinistre et d'autres charges administratives. L'Agence ne détient pas de ressources de trésorerie immédiatement disponibles pour couvrir tous ces besoins car l'expérience antérieure montre qu'un niveau minimum de ressources à court terme et des fonds venus à échéance peuvent être prévus avec un degré élevé de certitude.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

3. Gestion des Risques (suite)

Le tableau ci-dessous présente les sorties nettes de fonds payables par l'Agence aux termes de ses responsabilités financières concernant les échéances contractuelles restantes à la date du bilan, aussi bien que l'échéance contractuelle des actifs de l'Agence :

	Jusqu'à 1	1-3	3-12	1-5	Plus de 5	Total
	mois	mois	mois	ans	ans	
Au 31 décembre 2007:	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Passif						
Provisions techniques sinistres		73.112				73.112
Primes non acquises	28.507	85.520	228.052			342.079
Commissions de cession non acquises		56.463	15.855			72.318
Soldes d'assurance à recevoir	156.432	20.884	43.614			220.930
Soldes de réassurance à recevoir		165.208	139.434			304.642
Autres montants et charges à payer	225.548	36.516	125.089			387.153
IDA - Crédit de développement				112.841	5.529,217	5.642.058
Total	<u>410.487</u>	<u>437.703</u>	<u>552.044</u>	<u>112.841</u>	<u>5.529.217</u>	<u>7.042.292</u>
Actif						
Espèces et valeurs assimilables	2.030.306					2.030.306
Comptes bancaires de l'ACA		7.776.306				7.776.306
Comptes fiduciaires de garantie		37.083.456	14.161.007			51.244.463
Soldes d'assurance à recevoir	104.700	337.339	11.930			453.969
Soldes de réassurance à recevoir		24.236	41.830			66.066
Quote-part du réassureur des provisions pour contrats d'assurance		73.112				73.112
Commissions non acquises			30.279			30.279
Biens et équipements				61.876		61.876
Actif incorporel				16.293		16.293
Autres créances et paiements anticipés	<u>425.092</u>	<u>58.796</u>	<u>14.533</u>	<u>159.907</u>	<u>-</u>	<u>658.328</u>
Total	<u>2.560.098</u>	<u>45.353.245</u>	<u>14.259.579</u>	<u>238.076</u>	<u>-</u>	<u>62.410.998</u>

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

	2007	2006
	\$EU	\$EU
4. Primes Provenant des Opérations de Souscription		
Primes brutes		
- Risque politique	867.075	304.317
- Risque de crédit	198.398	140.941
Primes de réassurance cédées		
- Risque politique	(340.932)	-
- Credit Risk	(198.398)	(140.941)
Variation de provision pour primes non acquises		
- Risque politique	(312.437)	65.393
- Risque de crédit	-	-
Primes acquises		
- Risque politique	213.706	369.710
- Risque de crédit	-	-
5. Revenu des Commissions		
	2007	2006
	\$EU	\$EU
Commissions non acquises au 1er janvier	29.289	9.596
Revenu des commissions généré au cours de l'exercice	114.990	43.217
Commissions non acquises au 31 décembre	<u>(72.318)</u>	<u>(29.289)</u>
Commissions acquises imputées au revenu	<u>71.961</u>	<u>23.524</u>
6. Produit des Placements		
	2007	2006
	\$EU	\$EU
Intérêts sur les comptes à vue et les comptes à terme	<u>2.852.415</u>	<u>2.663.801</u>

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

7. Autre Bénéfice d'exploitation	2007	2006
	\$EU	\$EU
Subvention*	41.940	-
Produit sur aliénation d'équipements	-	233
Frais de recouvrement de créances	-	2.259
Divers	39	-
	<u>41.979</u>	<u>2.492</u>

*La subvention a trait au financement fourni par le gouvernement d'Ouganda, par le canal de la PSFU (« Fondation ougandaise pour le secteur privé »), pour la création et le fonctionnement d'un bureau de souscription dans ce pays. L'objectif du bureau est de faciliter l'accès à l'Agence et d'accroître le volume de ses opérations en Ouganda. La subvention est décaissée sur base de

remboursement, et elle est constatée dans le compte de résultat lorsque sont engagées les dépenses éligibles aux termes des modalités de cette subvention. Toute dépense en attente de remboursement est présentée sous la rubrique autres montants à recevoir. Voir note 18

8. Sinistres Survenus et Provisions Techniques Sinistres

L'analyse des sinistres survenus est indiquée ci-dessous:

	2007	2006
	\$EU	\$EU
Sinistres payés	64.859	-
Réserve pour règlements en suspens	22.241	-
Sinistres Survenus mais non Déclarés (SSND)	50.871	-
Recouvrement de réassurance sur sinistres payés	(64.859)	-
Provisions techniques sinistres - quote-part du réassureur	(73.112)	-
Sinistres survenus nets	<u>-</u>	<u>-</u>

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

9. Frais d'acquisition	2007	2006
	\$EU	\$EU
Commissions non acquises au 1er janvier	4.883	17.073
Frais d'acquisition annuels à recevoir	52.188	36.140
Commissions non acquises au 31 décembre	<u>(30.279)</u>	<u>(4.883)</u>
Commissions acquises imputées au revenu	<u>26.792</u>	<u>48.330</u>

10. Frais administratifs	2007	2006
	\$EU	\$EU

Les frais administratifs comprennent les éléments suivants:

Coûts liés au personnel	1.826.148	1.633.573
Frais administratifs généraux	326.222	315.228
Frais de conseil	274.332	577.993
Amortissement des équipements	26.239	97.459
Coûts des voyages	149.750	151.294
Frais de recrutement	93.834	96.125
Assemblée générale annuelle	63.611	25.626
Frais du Conseil d'administration	55.474	42.790
Frais de marketing	149.157	79.765
Amortissement des actifs incorporels	<u>9.437</u>	<u>4.012</u>
	<u>2.974.204</u>	<u>3.023.865</u>
Rémunération de la direction exécutive	<u>666.228</u>	<u>792.664</u>

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

11. Charges Financières	2007	2006
	\$EU	\$EU
Commissions d'engagement dues à l'IDA	8.241	17.683
Frais de gestion dus à l'IDA	41.146	43.332
Intérêts sur découvert bancaire	410	608
Perte/(gain) de change	<u>2.992</u>	<u>(16.562)</u>
	<u>52.789</u>	<u>45.061</u>

12. Comptes Fiduciaires de Garantie et Comptes Bancaires de l'ACA

Conformément aux Accords de crédit de développement (ACD) initiaux entre l'IDA et les États membres africains et aux Accords de participation initiaux entre l'Agence et chacun des États membres africains, les Comptes fiduciaires de garantie sont utilisés pour garder le produit du crédit retiré par l'Agence et utilisé aux seules fins de la Facilité d'assurance et la fourniture de Contrats d'assurance. Le crédit éligible total de l'IDA à la disposition des États membres africains s'élève à 94.093.500 DTS (environ 147.726.795 \$EU). De ce montant, un total de 38.023.417 DTS (51.244.463 \$EU) avait été décaissé au profit des Comptes fiduciaires de garantie au 31 décembre 2007 (31 décembre 2006 - 38.023.417 DTS ; 51.244.463 \$EU).

Suite à la restructuration juridico-financière de l'Agence, les ACD et les Accords de participation devaient être amendés afin de permettre au produit des crédits d'être converti en capital social de l'ACA. Les retraits actuels ou futurs dans le cadre de ces crédits devront être transférés ou versés dans les Comptes bancaires de l'ACA. Voir notes 21 et 23.

Au 31 décembre 2007, les ACD amendés pour le Burundi, le Kenya, la Tanzanie et la Zambie avaient été déclarés en vigueur. Les montants nécessaires pour porter la somme

globale des fonds retirés à 64% du total des crédits pour le Burundi, le Kenya et la Tanzanie avaient été décaissés à la fin de l'exercice. Les montants nécessaires pour porter la somme globale des fonds retirés à 64% du total des crédits pour le Burundi, le Kenya et la Tanzanie avaient été décaissés à la fin de l'exercice. Il n'y a pas eu de décaissement supplémentaire pour le Burundi, qui avait déjà atteint le niveau de 64% avant la fin de l'exercice. Les fonds additionnels pour la Zambie (2.882.248 \$EU) ont été décaissés le 25 janvier 2008. Les fonds supplémentaires décaissés des crédits pour le Kenya et la Tanzanie (7.776.306 \$EU) ont été versés dans les Comptes bancaires de l'ACA le 31 décembre 2007. Cependant, les montants versés antérieurement dans les Comptes fiduciaires de garantie pour le Burundi, le Kenya et la Tanzanie n'avaient pas été transférés dans les Comptes bancaires de l'ACA à la fin de l'année. Depuis la fin de l'exercice, les ACD amendés pour l'Ouganda, le Malawi et le Rwanda ont été signés et déclarés en vigueur respectivement le 17 janvier 2008, le 11 février 2008 et le 26 février 2008. Les fonds additionnels pour l'Ouganda (9.232.452 \$EU), le Malawi (6.942.384 \$EU) et le Rwanda (3.562.686 \$EU) ont été décaissés respectivement le 15 février 2008, le 7 mars 2008 et le 20 mars 2008.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

12. Comptes Fiduciaires de Garantie et Comptes Bancaires de l'ACA (suite)

La situation des Comptes fiduciaires de garantie et des Comptes bancaires de l'ACA au 31 décembre 2007 est indiquée ci-après.

Comptes fiduciaires de garantie	2007	2006
États membres africains	\$EU	\$EU
Burundi	9.583.456	9.583.456
RDC	2.636.007	2.636.007
Kenya	12.500.000	12.500.000
Madagascar	900.000	900.000
Malawi	3.750.000	3.750.000
Rwanda	1.875.000	1.875.000
Tanzanie	7.500.000	7.500.000
Ouganda	5.000.000	5.000.000
Zambie	7.500.000	7.500.000
TOTAL	51.244.463	51.244.463

Comptes bancaires de l'ACA	2007	2006
États membres africains	\$EU	\$EU
Burundi	-	-
RDC	-	-
Kenya	4.873.090	-
Madagascar	-	-
Malawi	-	-
Rwanda	-	-
Tanzanie	2.903.216	-
Ouganda	-	-
Zambie	-	-
TOTAL	7.776.306	-

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

13. Soldes des Assurances

	2007	2006
	\$EU	\$EU

Montants à recevoir - primes dues par les assurés	<u>453.969</u>	<u>118.286</u>
---	----------------	----------------

Montants à payer - dépôts de primes	<u>220.930</u>	<u>347.090</u>
-------------------------------------	----------------	----------------

14. Soldes de Réassurance

	2007	2006
	\$EU	\$EU

Montants à recevoir - Commissions de cession dues par les réassureurs	<u>66.066</u>	<u>35.571</u>
---	---------------	---------------

Montants à payer - primes cédées dues aux réassureurs	<u>304.642</u>	<u>142.283</u>
---	----------------	----------------

15. Quote-Part du Réassureur dans les Réserves Techniques pour Sinistres

	2007	2006
	\$EU	\$EU

Sinistres en suspens	22.241	-
----------------------	--------	---

Sinistres survenus mais non déclarés (SSND)	<u>50.871</u>	<u>-</u>
---	---------------	----------

	<u>73.112</u>	<u>-</u>
--	---------------	----------

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

16. Biens et Équipements

31 décembre 2006

	Véhicules à moteur	Ordinateurs & matériel de bureau	Meubles & garnitures	Total
Coût	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Au 1er janvier 2006	72.091	153.241	413.588	638.920
Acquisitions	-	44.445	2374	46.819
Aliénations	-	(1.926)	-	(1.926)
Au 31 décembre 2006	<u>72.091</u>	<u>195.760</u>	<u>415.962</u>	<u>683.813</u>
Amortissement				
Au 1er janvier 2006	72.091	131.474	341.680	545.245
Charges pour l'année	-	27.009	70.450	97.459
Cession d'actifs	-	(1.814)	-	(1.814)
Au 31 décembre 2006	<u>72.091</u>	<u>156.669</u>	<u>412.130</u>	<u>640.890</u>
Valeur nette comptable				
Au 31 décembre 2006	<u>-</u>	<u>39.091</u>	<u>3.832</u>	<u>42.923</u>

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

16. Biens et Équipements (suite)

31 décembre 2006

	Véhicules à moteur	Ordinateurs & matériel de bureau	Meubles & garnitures	Total
Coût	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Au 1er janvier 2007	72.091	195.760	415.962	683.813
Acquisitions	-	45.301	1.974	47.275
Aliénations	-	(3.092)	-	(3.092)
Au 31 décembre 2007	72.091	237.969	417.936	727.996
Amortissement				
Au 1er janvier 2007	72.091	156.669	412.130	640.890
Charges pour l'année	-	23.531	2.708	26.239
Éliminé à l'aliénation	-	(1.009)	-	(1.009)
Au 31 décembre 2007	72.091	179.191	414.838	666.120
Valeur nette comptable				
Au 31 décembre 2007	-	58.778	3.098	61.876

Des biens et des équipements acquis à un coût de 621.969 \$EU (2006 - 583.362 \$EU) étaient entièrement amortis au 31 décembre 2007.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

17. Actifs Incorporels	2007	2006
	\$EU	\$EU
Coût		
Au 1er janvier	55.619	36.671
Acquisitions	<u>6.473</u>	<u>18.948</u>
Au 31 décembre	<u>62.092</u>	<u>55.619</u>
Amortissement		
Au 1er janvier	36.362	32.350
Charges pour l'année	<u>9.437</u>	<u>4.012</u>
Au 31 décembre	<u>45.799</u>	<u>36.362</u>
Valeur nette comptable		
Au 31 décembre	<u>16.293</u>	<u>19.257</u>

Les actifs incorporels représentent le coût des logiciels informatiques achetés. Le logiciel de gestion acquis à un coût de 31.559 \$EU (2006 - 31.063 \$EU) était entièrement amorti au 31 décembre 2007.

18. Autres Créances et Paiements Anticipés	2007	2006
	\$EU	\$EU
Paiements anticipés	167.550	122.998
Autres montants à recevoir	51.616	41.870
Dépôts	28.343	26.313
Montants à recevoir du personnel	37.243	31.252
Remboursements de subventions	41.940	-
Remboursement de crédits IDA	331.636	-
Assurance médicale surpayée	-	29
	<u>658.328</u>	<u>222.462</u>

Un montant de 45.082 \$EU (31.378 euros), qui est dû par l'Union européenne, a été inclus dans les autres montants à recevoir.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

	2007	2006
	\$EU	\$EU
19. Autres Montants et Charges à Payer		
Charges à payer	281.547	142.494
Pension du personnel à payer	45.999	9.308
Comptes non fournisseurs clients à payer	35.839	57.780
Commissions d'engagement et de gestion de l'IDA	10.789	30.601
Comptes du personnel	12.979	587
	<u>387.153</u>	<u>240.770</u>

	2007	2006
	\$EU	\$EU
20. IDA – Crédit de Développement		
Au 1er janvier	5.310.422	5.310.422
Remboursements dus (voir note 18)	331,636	-
Au 31 décembre	<u>5.642.058</u>	<u>5.310.422</u>

Dans le cadre de l'Accord de crédit de développement (ACD) conclu entre l'IDA et l'ACA en date du 8 juin 2001 et de l'Accord amendant l'Accord de crédit de développement daté du 19 juillet 2005, l'IDA a accordé à l'Agence un crédit de développement s'élevant à 7.200.000 DTS (environ 10.000.000 \$EU) pour financer les dépenses d'exploitation de l'ACA. Ce montant inclut : (a) un crédit initial de 3.900.000 DTS (5.310.422 \$EU) ; et (b) un crédit supplémentaire de 3.300.000 DTS (environ 5.000.000 \$EU). De ces montants, 3.900.000 DTS (5.310.422 \$EU) avaient été décaissés au 31 décembre 2007 (2006 - 3.900.000, soit 5.310.422 \$EU). Des demandes de décaissement de 212.268 DTS (331.636 \$EU) avaient été traitées à la fin de l'année et la somme est signalée comment montants à recevoir dans la rubrique autres montants à recevoir et paiements anticipés. Voir note 18.

Le montant principal est remboursable en tranches semestrielles sur une période de 25 ans, avec effet pour :

(a) le crédit initial, du 15 septembre 2011 au 15 mars 2036 ; et pour (b) le crédit supplémentaire, du 15 septembre 2015 au 15 mars 2040.

Aux termes de l'ACD et de l'amendement y relatif, l'Agence doit payer à l'IDA en tant que de besoin une commission de non-utilisation sur le principal du crédit non utilisé à un taux ne dépassant pas 4% par an. Le taux du 1er janvier 2007 au 30 septembre 2007 était de 0,20%, et de 0,10% du 1er octobre 2007 au 31 décembre 2007. L'ACA doit également payer à l'IDA en tant que de besoin des charges d'emprunt à un taux de 4% par an sur le principal de l'encours du crédit.

Aussi bien la commission de non-utilisation que les charges d'emprunt sont payables à l'IDA semestriellement le 15 mars et le 15 septembre de chaque année.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

21. Capital Social

Conformément au Traité original de l'ACA, l'Agence avait un capital social variable basé sur le capital initial de 4.000.000 \$EU, divisé en 40 actions d'une valeur nominale de 100.000 \$EU chacune, auxquelles les membres pouvaient souscrire.

Le capital de souscription de l'Agence a été fourni par le biais d'une structure de garanties dans laquelle les États membres africains ont emprunté des fonds en DTS auprès de l'Association internationale de développement (crédits IDA). Cette structure de garanties était administrée à travers les Accords de crédit de développement (ACD) signés entre l'IDA et les États membres africains, et les Accords de participation conclus entre l'Agence et chacun des États membres africains. Le total des crédits offerts par l'IDA s'élève à 94.093.500 DTS (138.170.893 \$EU). De ce montant, un total de 38.023.417 DTS (51.244.463 \$EU) avait été décaissé au profit des Comptes fiduciaires de garantie (gérés par l'Agence) au 31 décembre 2007 (31 décembre 2006 - 38.023.417 DTS ; 51.244.463 \$EU).

Suite à la restructuration juridico-financière de l'ACA, le capital social autorisé de l'Agence a été revu à la hausse, de 4.000.000 \$EU divisés en 40 actions à 1.000.000 000 \$EU répartis en 10.000 actions. Ainsi, conformément au Traité de l'ACA amendé, l'Agence a un capital social variable basé sur un capital nominal autorisé initial de 1.000.000.000 \$EU divisé en 10.000 actions d'une valeur nominale de 100.000 \$EU chacune, auxquelles les membres peuvent souscrire.

En outre, une composante majeure de la restructuration juridico-financière est que l'ACA a transformé la structure de garanties ci-haut décrite en structure de capital, par laquelle le capital de souscription susmentionné a été converti en capital social commun. Cette démarche a exigé que les États membres africains exécutent des contrats amendant les ACD et les Accords de participation. Le décaissement des crédits IDA se fera en trois tranches (toutes, y compris la tranche actuelle, devant être converties en capital social ordinaire), de la façon suivante:

- (i) Un décaissement immédiat de façon à ce que 64 pour cent du crédit consenti par l'IDA à chaque État membre a été déboursé, résultant à un capital libéré d'environ 87 millions \$EU ; suivi de
- (ii) deux décaissements supplémentaires de 18 pour cent du crédit consenti par l'IDA à chaque État membre, liés aux besoins de capital de l'ACA calculés suivant la formule pour le Capital requis. Suivant cette dernière, lorsque le Capital requis a atteint 80 millions \$EU, le deuxième décaissement de 18 percent est effectué (résultant à un capital libéré d'environ 113 millions \$EU), et lorsque le Capital requis a atteint 120 millions \$EU, le troisième et dernier décaissement de 18 pour cent est effectué (portant le Capital libéré à environ 139 millions \$EU) ; et
- (iii) par ailleurs, tous fonds non utilisés constituent un capital potentiel engagé et sont donc disponibles pour décaissement immédiat dans le cas peu probable que l'ACA subit des pertes telles que le Capital requis n'est plus suffisant pour la poursuite de la souscription de nouveaux contrats d'assurance sans le décaissement total du capital restant.

Le Capital requis est calculé en utilisant la formule suivante :

- (i) 43% de la taille du risque de l'ACA, moins le montant de la valeur de toutes polices existantes garanties par nantissement en espèces ; plus
- (ii) 4% du montant de toute réassurance souscrite par l'ACA ; plus
- (iii) le montant de tout nantissement en espèces en cours.

Les décaissements additionnels initiaux ont lieu aussitôt que l'IDA déclare en vigueur l'accord amendant l'ACD pour chaque État membre africain.

Au 31 décembre 2007, le Burundi, le Kenya, la Tanzanie et la Zambie avaient signé les accords amendant leurs ACD respectifs, et l'IDA avaient déclaré ces derniers en vigueur.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

21. Capital Social (suite)

La situation du capital de l'Agence avant et après les divers décaissements effectués ou prévus ainsi que la conversion connexe du capital de souscription existant en capitaux propres, est montrée ci-après.

Pays membres	Total décaissé au départ*	Total			
		décaissé au 31/12/07	64% du Crédit	82% du Crédit	100% du Crédit
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Burundi**	9.583.456	9.583.456	9.583.456	12.329.386	15.353.209
RDC Congo	2.636.007	2.636.007	7.075.182	9.124.032	11.172.882
Kenya	12.500.000	17.373.090	17.373.090	22.855.530	28.337.970
Madagascar***	900.000	900.000	900.000	900.000	900.000
Malawi	3.750.000	3.750.000	10.516.960	13.795.120	17.073.280
Rwanda	1.875.000	1.875.000	5.264.107	6.903.187	8.542.267
Tanzanie	7.500.000	10.403.216	10.403.216	13.665.758	16.943.918
Ouganda	5.000.000	5.000.000	14.166.187	18.546.487	22.926.787
Zambie	7.500.000	7.500.000	10.364.260	13.642.420	16.920.580
	<u>51.244.463</u>	<u>59.020.769</u>	<u>85.646.458</u>	<u>111.761.920</u>	<u>138.170.893</u>
Capital social initial	1.300.000	1.300.000	1.300.000	1.300.000	1.300.000
Capital social total	<u>52.544.463</u>	<u>60.320.769</u>	<u>86.946.458</u>	<u>113.061.920</u>	<u>139.470.893</u>

*Total des fonds décaissés avant que les ACD amendés ne soient déclarés en vigueur.

**Le crédit pour le Burundi était déjà décaissé à 64% le jour où l'IDA a déclaré en vigueur son Accord de crédit de développement (ACD) amendé.

**Le crédit pour Madagascar a été entièrement décaissé.

Les montants indiqués ci-dessus en dollars EU sont sujets à des variations suivant le taux de change réel entre le DTS et le dollar EU qui sera applicable aux dates réelles de tous les décaissements à venir.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

21. Capital Social (suite)

La situation du capital social émis et entièrement libéré au 31 décembre 2007 est indiquée ci-dessous:

Membres Catégorie 'A'	2007	2007	2006	2006
	Nombre d'actions	Capital versé \$EU	Nombre d'actions	Capital versé \$EU
Burundi	96	9.600.000	1	100.000
RDC	1	100.000	1	100.000
Kenya	174	17.400.000	1	100.000
Madagascar	1	100.000	1	100.000
Malawi	1	100.000	1	100.000
Rwanda	1	100.000	1	100.000
Tanzanie	105	10.500.000	1	100.000
Ouganda	1	100.000	1	100.000
Zambie	76	7.600.000	1	100.000
	<u>456</u>	<u>45.600.000</u>	<u>9</u>	<u>900.000</u>
Catégorie 'C'				
COMESA	1	100.000	1	100.000
AAtradius (Gerling Credit				
Emerging Markets SA)	1	100.000	1	100.000
ZEP - RE (PTA Reinsurance Company)	1	100.000	1	100.000
PTA Bank (Banque de la ZEP)	1	100.000	1	100.000
	<u>4</u>	<u>400.000</u>	<u>4</u>	<u>400.000</u>
Total	<u>460</u>	<u>46.000.000</u>	<u>13</u>	<u>1.300.000</u>

Le capital potentiel engagé de l'Agence au 31 décembre 2007 était de 79.150.124 \$EU. Ce montant est sujet à des variations suivant le taux de change réel entre le DTS et le dollar EU qui sera applicable aux dates réelles de tous les décaissements à venir.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

21. Capital Social (suite)

Compte primes d'émission

Conformément au Traité de l'ACA amendé, les actions allouées aux actionnaires de la catégorie « A » doivent être émises par tranches d'actions entières, la valeur au pair totale de ces actions comprenant chacune de ces tranches. Le Burundi, le Kenya et la Tanzanie, ayant reçu une allocation d'actions suivant cette condition, ils ont un solde de fonds qui reste mais qui est insuffisant pour payer la valeur au pair d'une action entière ; ce solde est

indiqué comme prime d'émission dans le bilan. Lors de chaque décaissement futur, ces montants gardés dans le compte primes d'émission seront ajoutés au montant du décaissement ultérieur afin d'établir le nombre et le montant de chaque tranche d'actions entièrement libérées à émettre ; tout solde excédentaire sera reporté dans le compte primes d'émission. Le solde du compte primes d'émission au 31 décembre 2007 est indiqué ci-après :

	Capital versé au 31 décembre 2007	Valeur nominale des actions allouées	Prime d'émission
États membres	\$EU	\$EU	\$EU
Burundi	9.583.456	9.500.000	83.456
Kenya	17.373.090	17.300.000	73.090
Tanzanie	10.403.216	10.400.000	3.216
Zambie	7.500.000	7.500.000	-
TOTAL	<u>44.859.762</u>	<u>44.700.000</u>	<u>159.762</u>

22. Réserve Générale

La réserve générale de 250.000 \$EU (2006 - 250.000 \$EU) a été mise en place pour couvrir des dépenses éventuelles liées à des sinistres futurs.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

23. Capital de Souscription

Le capital de souscription de l'Agence a été constitué par le biais d'une structure de garanties dans laquelle les États membres africains ont emprunté des fonds en DTS auprès de l'Association internationale de développement (crédits IDA). Cette structure de garanties était administrée à travers les Accords de crédit de développement (ACD) signés entre l'IDA et les États membres africains, et les Accords de participation conclus entre l'Agence et chacun des États membres africains. Le total des crédits offerts par l'IDA s'élève à 94.093.500 DTS (138.170.893 \$EU). De ce montant, un total de 38.023.417 DTS (51.244.463 \$EU) avait été décaissé au profit des Comptes fiduciaires de garantie (gérés par l'Agence) au 31 décembre 2007 (31 décembre 2006 - 38.023.417 DTS; 51.244.463 \$EU).

Suite à la restructuration juridico-financière de l'Agence, les capitaux de souscription doivent être convertis en capital social. La restructuration financière est effectuée en phases par le décaissement du crédit de l'IDA à chaque État membre africain en 3 tranches (qui sont toutes, y compris la tranche actuelle, converties en capital social). Voir notes 12 et 21.

Au 31 décembre 2007, les ACD amendés pour le Burundi, le Kenya, la Tanzanie et la Zambie avaient été déclarés en

vigueur. Les montants nécessaires pour porter la somme globale des fonds retirés à 64% du total des crédits pour le Kenya et la Tanzanie avaient été décaissés à la fin de l'exercice et convertis en capital social. Les montants additionnels pour la Zambie (2.882.248 \$EU) ont été décaissés le 25 janvier 2008. Il n'y a pas eu de décaissement supplémentaire pour le Burundi, qui avait déjà atteint le niveau de 64% avant la fin de l'exercice. De même, les montants des crédits déjà décaissés devaient également être convertis en capital social. Le solde de la capacité de souscription à la fin de l'exercice représente donc les fonds décaissés pour les États membres africains dont les accords amendant leur ACD n'avaient pas été signé ou déclaré en vigueur par l'IDA (Malawi, Rwanda et Ouganda), ou signé (RDC et Madagascar). Depuis la fin de l'exercice, les ACD amendés pour l'Ouganda, le Malawi et le Rwanda ont été signés et déclarés en vigueur respectivement le 17 janvier 2008, le 11 février 2008 et le 26 février 2008. Les fonds additionnels pour l'Ouganda (9.232.452 \$EU), le Malawi (6.942.384 \$EU) et le Rwanda (3.562.686 \$EU) ont été décaissés respectivement le 15 février 2008, le 7 mars 2008 et le 20 mars 2008.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

23. Capital de Souscription (suite)

La situation de la capacité de souscription au 31 décembre 2007 est indiquée ci-après :

	Capacité de souscription au 1er janvier	Montant additionnel décaissé pour porter le dé caissement total à 64% du crédit	Montants convertis en capital-actions et en prime d'émission	Capacité de souscription au 31 décembre
Pays	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Burundi	9.583.456	-	(9.583.456)	-
RDC	2.636.007			2.636.007
Kenya	12.500.000	4.873.090	(17.373.090)	-
Madagascar	900.000	-	-	900.000
Malawi	3.750.000	-	-	3.750.000
Rwanda	1.875.000	-		1.875.000
Tanzanie	7.500.000	2.903.216	(10.403.216)	-
Ouganda	5.000.000	-		5.000.000
Zambie	7.500.000	-	(7.500.000)	-
TOTAL	<u>51.244.463</u>	<u>7.776.306</u>	<u>(44.859.762)</u>	<u>14.161.007</u>

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

24. Notes au tableau de flux de trésorerie

2007

2006

\$EU

\$EU

(a) Ressources nettes provenant (utilisées pour les)
des activités des opérations

Résultat net	126.276	(57.729)
Ajustement pour rapprocher le résultat (perte) net et les fonds utilisés dans les opérations :		
Amortissement (note 16)	26.239	97.459
Frais d'amortissement (note 17)	9.437	4.012
Perte/(produit) sur aliénation d'équipements	601	(232)
Variations en:		
Montants à recevoir de l'assurance (note 13)	(335.683)	(107.570)
Montants à recevoir de la réassurance (note 14)	(30.495)	(24.744)
Quote-part du réassureur des provisions techniques sinistres (note 15)	(73.112)	-
Commissions non acquises (note 9)	(25.396)	12.190
Autres créances et paiements anticipés (note 18)	(435.866)	(49.712)
Provisions techniques sinistres (note 8)	73.112	-
Primes non acquises et commissions de cession (notes 4, 5)	355.407	(45.701)
Montants d'assurance à payer (note 13)	(126.160)	(173.983)
Montants de réassurance à payer (note 14)	162.359	98.976
Autres montants et charges à payer (note 19)	146.383	92.901
Ressources nettes utilisées pour les activités des opérations	<u>(126.898)</u>	<u>(154.133)</u>

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS [suite]

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (suite)

(b) Analyse des espèces et valeurs assimilables

31 décembre	2007	2006
	\$EU	\$EU
Balance de caisse et solde en banque	2.030.306	1.877.834
Comptes bancaires de l'ACA	7.776.306	-
Comptes fiduciaires de garantie**	37.083.456	-
	<u>46.890.068</u>	<u>1.877.837</u>

*Concerne des montants additionnels de crédits qui ont été décaissés au profit des capitaux propres après que l'IDA ait déclaré en vigueur les ACD amendés pour chaque État membre africain pertinent. Voir notes 12, 21 et 23.

** Concerne seulement les fonds décaissés pour le

Burundi, le Kenya, la Tanzanie et la Zambie qui ont été transformés en capital social et n'ont pas encore été transférés dans les Comptes bancaires de l'ACA. Voir notes 12, 21 et 23.

25. Engagements de fonds

	2007	2006
	\$EU	\$EU
Approuvés et contractés	21.351	27.178
Approuvés mais non contractés	7.270	-
	<u>28.621</u>	<u>21.178</u>

26. Passif éventuel

L'annonce légale n° 89 émise en date du 4 juin 2001 par le gouvernement du Kenya au sujet de l'ACA, déclare que les salaires, émoluments, indemnités et pensions du personnel en rapport avec son service à l'Agence sont exempts d'imposition. Dans l'interprétation de l'ACA de cette

annonce, cette exemption s'étend au personnel kenyan de l'Agence. En attendant la confirmation par les autorités appropriées du Kenya de l'interprétation de l'ACA, aucune provision pour l'impôt sur les revenus n'a été effectuée dans ces états financiers.

Agence pour l'assurance du
commerce en Afrique
Kenya Re-Towers, 5^{ème} Etage,
Capital Hill Road, Upperhill.

Adresse postale: B.P. 10620, 00100,
Nairobi, Kenya.

Téléphone: + 254 20 2719727
+ 254 20 2726999
+ 254 722 205007
+ 254 733 625511

Facsimile: + 254 20 2719701

Site internet.ATI-ACA.org

